



L'ex-ministre de l'Intérieur de Jordanie, M. Suleiman Arar, a regagné Amman après avoir frôlé la mort. Il était à bord de l'appareil irakien qui a été détourné le jour de Noël.

Quatre groupes islamiques revendiquent le détournement

■ L'explosion du Boeing irakien a fait 62 morts

RYAD, (Arabie saoudite) (AP, AFP, Reuters) — Le Djihad islamique a revendiqué, hier, en adressant au passage un avertissement au

premier ministre français Jacques Chirac, le détournement du Boeing 737 de la compagnie irakienne Iraqi Airways, qui avait explosé la veille dans le Nord de l'Arabie saoudite, faisant 62 morts.

Trois autres organisations clandestines, inconnues — l'Organisation de l'action révolutionnaire, l'Organisation chiite révolutionnaire et le Mouvement révolutionnaire islamique —, ont prétendu hier à Beyrouth être responsables de ce détournement, le plus sanglant de l'histoire.

Mais la revendication la plus crédible, également formulée par télé-

phone dans la capitale libanaise, semblait émaner du Djihad. (Même si, en fin de soirée, un autre interlocuteur démentait que le Djihad était impliqué dans le détournement).

Le mouvement chiite a souligné qu'il authenticierait ultérieurement sa revendication — comme à son habitude — en envoyant les photographies de deux des trois otages français qu'il affirme détenir. Mais aucune trace de celles-ci n'était enregistrée en début de soirée.

Un interlocuteur anonyme disant s'exprimer au nom de l'organisation

Voir page A8 : Quatre groupes

Victime d'un attentat à la bombe

Zellers retire ses affiches bilingues

(LE DEVOIR) — Victime d'un attentat à la bombe la veille de Noël dans un des 47 magasins de la chaîne Zellers à Ville Saint-Laurent, le président de la compagnie, M. Eric Paul a annoncé que jusqu'à nouvel ordre, il n'afficherait qu'en français dans ses deux magasins de Pointe-Claire et de LaSalle. Les affiches étaient libellées séparément en français et en anglais dans ces deux établissements.

Dans un télégramme envoyé au premier ministre du Québec le lendemain de l'attentat, M. Paul a annoncé à M. Robert Bourassa la décision de sa compagnie d'enlever temporairement les affiches en anglais de ses magasins de Ville LaSalle et

Pointe-Claire. Cela afin d'assurer la sécurité de son personnel et de sa clientèle et de contribuer à instaurer un meilleur climat social au Québec, a-t-il précisé.

D'autre part, la vitrine du fleuriste McKenna de la Côte-des-Neiges a volé en éclats, dans la nuit de jeudi à vendredi. Le propriétaire de l'établissement, Kenneth McKenna, était un de ceux qui contestaient les articles de la loi 101 relatifs à l'affichage français. La police évalue les dommages à \$1000.

La direction de Zellers demeure convaincue de l'importance de servir sa clientèle dans les deux langues officielles partout où le nombre le justifie.

Voir page A8 : Zellers

\$2 milliards investis en 86 Immobilier: un bond de 24%

SERGE TRUFFAUT

Au cours de 1986, le capital foncier s'est promené en diable. La Chambre d'immeuble du Québec a effectivement calculé que les sommes impliquées dans les transactions immobilières, et uniquement résidentielles, ont fait un bond de 24 % entre 1985 et 1986.

De janvier à novembre inclus, les consommateurs ont déboursé au-delà de \$2 milliards pour devenir propriétaire, comparativement à \$1,6 milliard pour la période correspondante en 1985. Parallèlement, le nom-

bre de ventes effectuées n'a augmenté que de 11 %; de 24,600 à plus de 27,400 à la fin de novembre dernier.

Quant au prix moyen de la maison unifamiliale au Québec, il n'a guère progressé, le pauvre, que de 11 %. Alors comment se fait-il, rétorquerait M. de La Palice, qu'il n'y a pas concordance entre la hausse de 24 % et de 11 %, surtout qu'en soustrayant le taux d'inflation on tombe de 11 à 7 %, environ? C'est à cause, par exemple, de la propriété des Laurentides. Elle a tellement fait d'entourloupettes que sa valeur marchande a ré-

Voir page A8 : Immobilier

Mulroney rêve du « juste milieu »...

BERNARD DESCOTEAUX

OTTAWA — Il n'y a pas si longtemps, on nous reprochait de ne pas avoir de programme. Maintenant, on nous reproche d'avoir un programme surchargé. Peut-être qu'un jour un journaliste osera dire: regardez, ils ont trouvé le juste milieu. Je ne compte pas trop là-dessus, mais on sait jamais.

Cette déclaration est de Brian Mulroney. A sa dernière conférence de presse de 1986, il rêvait ainsi tout haut de ce que pourrait lui apporter 1987 si son désir le plus cher pour la nouvelle année se réalisait: être perçu et pré-

senti comme l'homme politique du « juste milieu ».

Pour Brian Mulroney, le mot de passe pour 1987 ne sera en fait rien d'autre que cette expression. Ce sera aussi son défi puisque pour être ainsi perçu, il lui faudra ramener vers un « juste milieu » son gouvernement, seul moyen de retrouver l'estime et la confiance des Canadiens perdus depuis deux ans et demi.

Elu en 1984 au centre avec un programme où mesures progressistes et conservatrices faisaient bon ménage, Brian Mulroney s'était éloigné rapidement de cet espace politique pour aller vers la droite de l'échiquier politique.

Voir page A8 : Mulroney



Ce magasin Zellers de la banlieue de Montréal a repris ses activités normales, en dépit d'un attentat à la bombe qui a provoqué un incendie rapidement maîtrisé.

AU SOMMAIRE

LE MONDE EN 1986

L'année qui s'achève aura été celle des ratés de la diplomatie américaine. Celle aussi de la multiplication des visages de la terreur. Pages b4 et b5.

LE GOLFE S'ÉCHAUFFE

L'Irak prétend avoir tué 10,000 des 50,000 soldats iraniens qui ont, au cours des dernières 48 heures, participé à l'offensive de Téhéran. Page 5.

PÉKIN SERRE LA VIS

Mettant les étudiants en garde contre les idéaux « bourgeois occidentaux », Pékin a interdit les manifestations étudiantes. Page 4.

JEAN PAUL II ET LA PAIX

Solidarité et développement sont les deux clés pour établir la paix affirme le pape dans son message du Nouvel An. Page 2

Grand Fonds paralysé

La station de ski du Mont Grand Fonds est à nouveau paralysée. Page 3

CULTURE



LAURIER

Paul Cauchon est allé voir ceux qui ont fait Laurier, où Albert Millaire incarne le premier Canadien français premier ministre du Canada. Page C-1

LES 10 EXPOS DE 86

Le chroniqueur aux arts plastiques, Gilles Daigneault, dresse sa liste des dix meilleures expositions de l'année 1986. Une année dominée par l'inattendue collection russe au Musée de Québec. Page C-8

Le silencieux

QUAND UN intervieweur pose une question embarrassante à un politicien, on devine ce que celui-ci ne répondra pas.

■ L'information, ou le nez dans les déchets que l'humanité répand sur l'univers.

■ L'anglicisme « dépendant de... » fait rage, entraînant l'affreux javanais « dépendamment ».

■ Mes anglicismes se sont « améliorés »: ils sont plus emphatiques.

— ALBERT BRIE



Bernard Landry

Le libre-échange: ni panacée, ni catastrophe La négociation paradoxale

Ancien titulaire de plusieurs ministères, dont celui du Commerce extérieur, au sein du gouvernement du Québec, M. Bernard Landry, actuellement professeur invité au département des sciences administratives à l'Université du Québec à Montréal, publiera aux éditions Québec-Amérique, à la fin de ce mois, un important essai sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. LE DEVOIR publie aujourd'hui le premier d'une série de quatre extraits de cet ouvrage qui devrait placer sous un éclairage nouveau les négociations en cours entre Ottawa et Washington.

BERNARD LANDRY

Il n'est pas étonnant que les négociations entre le Canada et les États-Unis au sujet du libre-échange donnent lieu à quelques tiraillements. Il est aussi plutôt normal qu'elles soient entourées de toutes sortes d'ambiguïtés et d'équivoques. En effet, ces deux économies se trouvent à être en même temps les deux plus imbriquées de la planète et parmi les plus traditionnellement séduites par le protectionnisme. Cela complique un peu l'approche cartésienne.

En effet une grande partie du remous exagéré que nous connaissons vient du fait que la notion de libre-échange, pourtant soutenue et illustrée par une réalité très évoluée, heurte toujours de front un des plus puissants préjugés de la culture continentale: le protectionnisme qui est aussi américain que la tarte aux pommes et canadien que le sirop d'érable.

D'autant plus que les démonstrations de tous ces phénomènes sont complexes, que la vérité est rarement toute du même côté et que la prophétie en économie n'est pas une

opération plus fiable qu'en d'autres matières.

Les grandes économies sont comme des êtres vivants et leur réaction n'est pas facilement prévisible. Les résultats ultimes sont conditionnés par tant de facteurs divers que ce n'est pas faire montre d'imbécillité que d'être sceptique et critique vis-à-vis telle belle théorie ou système miracle. Surtout si la nouveauté envisagée vient déranger un état de fait qui manifestement n'est pas si mauvais. C'est pour toutes ces raisons que le débat sur le libre-échange n'est ni simple ni facile, d'un côté de la frontière comme de l'autre.

Le fait que les enjeux soient relativement beaucoup plus importants pour le Canada que pour les États-Unis n'arrangent évidemment pas les choses particulièrement au niveau de l'opinion publique améri-

caine. C'est ainsi qu'il n'est pas prévisible que le sujet déclenche des bagarres dans le métro de New York entre les protectionnistes et les libre-échangistes. Même si les voitures sont fabriquées au Québec!

Au milieu du siècle dernier et durant dix ans les colonies britanniques du Canada et les États-Unis d'Amérique ont vécu le libre-échange commercial sous l'empire d'un large traité de réciprocité. Comme cette entente ne faisait que reconnaître les forces économiques naturelles qui favorisent les échanges nord-sud, elle propulsa le Haut et le Bas-Canada dans une ère de prospérité formidable, soutenue il est vrai par la guerre de Crimée et son effet sur les commandes britanniques et la guerre de Sécession qui en plus de gonfler la demande américaine distrairait nos voisins de leurs préoccupations d'affaires habituelles.

Voir page B1 : Libre-échange



VOUS ÊTES 400,000 À PARTIR EN VACANCES NE PARTEZ PAS SANS LUI!

ATTACHEZ VOS CEINTURES!

de Guy Deshaies

Ces carnets de voyage sont sûrement le livre idéal pour voyager intelligemment, sous le signe de l'humour et de la bonne humeur.

«J'aime aussi, de ce recueil, le style garroché, quotidien. J'aime la grosse santé de cette écriture-là... On rit bien juif, noir, pourquoi pas québécois.»

Pierre Foglia, La Presse.

Des conseils pratiques, des idées de voyage, des réflexions pertinentes sur les risques du voyage.

Un livre qui s'adresse autant à ceux qui partent qu'à ceux qui... restent! Bon voyage!

360 pages
16,95\$

vib éditeur

LA PETITE MAISON
DE LA GRANDE LITTÉRATURE

En 1986, tout a bien marché pour Bourassa sauf la langue

DONALD CHARETTE

QUEBEC (PC) — En 1986, le gouvernement libéral s'est rapidement lancé dans la mêlée politique et a initié plusieurs réformes fondamentales. Il s'est comporté comme si le temps lui était compté pour démontrer que Robert Bourassa a tiré des leçons du passé.

Session parlementaire deux semaines après l'élection, lancement de la campagne de privatisation, budget au printemps, négociations avec les États américains pour la Baie James 2, négociations avec le secteur public, pourparlers constitutionnels.

« S'il fallait en plus que les gens se mettent à aimer Bourassa », s'exclama récemment un libéral satisfait de voir que son parti est aussi populaire après un an au pouvoir.

Le résultat, les sondages le démontrent, le PLQ serait réélu avec 100 députés et cela avant le règlement avec la CSN et la FTQ dans le secteur public. Mais c'était aussi avant le jugement de la Cour d'appel sur l'affichage.

On serait porté à croire que Robert Bourassa deuxième manière a beaucoup changé si ce n'était de l'incroyable borborygme qu'a constitué au cours des 12 derniers mois la question linguistique.

Ce dossier rappelle le Bourassa ancienne manière qui envoie des signaux contradictoires, laisse ses ministres se contredire, tergiverser, et, finalement, contribue à ajouter de la pression dans la bouillotte.

Ce fut en 1986 l'amnistie accordée aux « illégaux » qui s'étaient infiltrés dans le système scolaire anglophone en violation de la loi 101, l'arrêt des poursuites contre les marchands qui affichaient dans les deux langues, l'idée d'avancer l'enseignement de l'anglais dès la première année, le projet de loi 140 de la ministre Lise Bacon de fusionner des organismes chargés d'appliquer la charte de la langue française (laissé au feuillet), la loi 142 qui garantit des services de santé et sociaux en anglais à toute personne d'expression anglaise.

Ce fut surtout la valse-hésitation sur l'affichage bilingue qui est pour-



tant inscrit en toutes lettres dans le programme du PLQ.

Le gouvernement a passé l'année à se retrancher derrière le jugement de la Cour d'appel pour ne pas intervenir avant d'annoncer, à deux jours de la fin de la session, qu'il reprendrait les poursuites pour affichage bilingue.

Et à travers tout ça, les déclarations contradictoires de Lise Bacon qui demande de poursuivre Zeller's, de John Ciaccia (Energie) qui affirme qu'il n'y a pas de problème linguistique le jour même où Michel Gratton soutient le contraire, et le premier ministre lui-même qui évoque la possibilité de modifier les dispositions sur l'affichage par voie réglementaire avant qu'Herbert Marx (Justice) affirme que cela ne se fait pas.

À la fin de l'année on ne peut constater que Bourassa livrait le fond de sa pensée quand il confiait à Pierre Bourgault qu'il est « coincé » par le problème de la langue.

Suprême ironie et suprême insulte pour le gouvernement québécois, c'est le premier ministre canadien Brian Mulroney qui, en fin d'année, détecte la brèche et se porte à la défense du français au Québec.

Mais il y eut autre chose que la loi 101 en 1986 sur le plan intérieur et sur le plan extérieur.

Sur le plan extérieur ce fut le re-

tour des Canadiens français. C'est le ministre des Relations internationales, Gil Rémillard, qui l'a annoncé en Chambre en utilisant ce vocable que l'on croyait disparu du discours politique et remplacé par Québécois. Le Québec a donc lancé les pourparlers qui devraient l'amener à signer l'entente constitutionnelle de 1982 en adhérant dès le départ à la charte canadienne des droits et libertés et en posant cinq conditions de règlement.

Conséquentement le Québec s'est appliqué au cours de l'année à devenir une province comme les autres au Canada.

C'est ainsi qu'a pu se tenir en février le premier sommet des pays francophones à Paris avec le Québec qui obtient le statut de gouvernement participant, au même titre que le Nouveau-Brunswick. Ce dossier était bloqué depuis 20 ans car Ottawa s'opposait à la présence du Québec sur la scène internationale.

Parallèlement, le Québec ferme des délégations et se tourne davantage vers les États-Unis. Le premier ministre, qui veut vendre son électricité aux Américains, devient commis-voyageur et multiplie les voyages « privés » à Boston.

Convaincus que les citoyens ne

veulent plus de chicanes séculaires avec le fédéral, les libéraux entreprennent de jouer le jeu, ce qui banalise un peu les rencontres fédérales provinciales.

Cela est vrai dans le dossier des accords fiscaux, cette loi qui redistribue les revenus au Canada par le biais de la péréquation et des programmes à frais partagés. Le ministre des Finances Gérard D. Lévesque choisit de mener la lutte à l'intérieur sans esclandre politique, avant, au dernier jour des négociations, de piquer une colère à la Jacques Parizeau, constatant qu'Ottawa a mis \$175 millions de moins que prévu sur la table.

Sur le plan canadien, le Québec a ressuscité l'alliance traditionnelle avec l'Ontario qui s'était évanouie sous le gouvernement du Parti québécois. Bourassa et David Peterson sont des amis qu'on a vu participer ensemble à une tribune téléphonique ouverte sur le libre-échange (essayez d'imaginer René Lévesque et Bill Davis faisant de même).

Sur le plan intérieur, le gouvernement a lancé son opération dégraissage de l'État en présentant un budget avec un déficit plafonné à \$3 milliards.

En plein été, le gouvernement pu-

blie coup sur coup trois rapports (privatisation, déréglément, fonctions de l'État) qui sonnent le glas de l'État-providence. La Révolution tranquille est terminée, le moment est venu pour l'État de se retirer, annonce-t-on en substance.

C'est d'abord la privatisation du manoir Richelieu, de Québec, puis celle d'une filiale de Soquem, qui devient Cambior, de la raffinerie de sucre de St-Hilaire, et celles prévues du géant Dofor, de Madelipêche.

L'impulsion est donnée malgré que certaines de ces transactions ont visiblement été bâclées trop vite.

On fait la chasse aux fraudeurs de l'aide sociale et les « Boubou-macoutes », tant décriés au début, réussissent néanmoins à rayer 57,000 noms sur la facture de l'État.

Dossier capital c'est celui des négociations dans le secteur public qui, pour une des rares fois dans l'histoire politique du Québec, est en voie de se résoudre sans le psychodrame habituel. Il faudra un certain temps cependant pour déterminer combien a coûté la paix sociale.

Dans le secteur de la construction, les libéraux ont aboli la carte de classification qu'ils ont tant décrié dans l'opposition.

L'année 1986 aura été également celle des premiers reculs du gouvernement et certains d'entre eux sont importants.

Le plus spectaculaire fut celui sur la hausse des frais de scolarité des étudiants universitaires. Après quelques semaines d'agitation, Bourassa annonce qu'ils seront gelés pour quatre ans revenant ainsi à sa promesse électorale.

Le gouvernement a également reculé sur la question de la langue et surtout sur le projet de loi 140 qui a laissé la ministre Lise Bacon écorchée vive.

Il a renoncé semble-t-il à court terme, à faire participer les femmes au foyer au régime des rentes du Québec.

Le ministre Pierre Paradis est forcé de reporter sa réforme de l'aide sociale qui doit notamment donner la parité aux moins de 30 ans de moins en mois.

Mentionnons enfin que l'arrivée au pouvoir des libéraux aura également significé un déplacement du pouvoir politique vers Montréal. Ce sont sans doute les régions qui ont fait les frais des premières réformes du gouvernement (Québecair, Radio-Québec).



Le pape Jean-Paul II a donné la bénédiction *Urbi et Orbi* du haut du balcon de la basilique Saint-Pierre de Rome le jour de Noël. Dans son message du Jour de l'an, il invite les chrétiens à travailler pour la paix.

Le développement et la solidarité: deux clés pour la paix, affirme Jean Paul II

(LE DEVOIR) — Célébrer la paix au milieu des difficultés d'aujourd'hui, c'est affirmer notre confiance en l'humanité et constater que le développement et la solidarité sont les deux clés pour établir la paix dans le monde. Voilà en substance l'idée maîtresse du message du pape Jean-Paul II pour le premier janvier 1987, Journée mondiale de la paix.

S'inspirant des propos tenus il y a vingt ans par son prédécesseur, le pape Paul VI dans lequel il faisait un appel à tous les hommes de bonne volonté pour célébrer dans l'unité et la paix le premier jour de l'année civile, le Souverain Pontife fonde sa réflexion du Nouvel an sur le fait que tous tant que nous sommes formons une seule famille humaine et qu'à cet égard nous devons être solidaires les uns des autres.

Le pape rappelle aussi que 1987 marque le 20^e anniversaire de la publication de l'encyclique *Populorum progressio* de Paul VI qui « était un appel solennel à une action concertée pour le développement intégral

des peuples », nouveau concept pour entreprendre une véritable recherche sur la paix.

Reconnaître la solidarité sociale de la famille humaine suppose la promotion de l'égalité de tous les êtres humains jouissant de certains droits fondamentaux et inaliénables, lit-on dans le message papal: « Cela concerne tous les aspects de notre vie individuelle, aussi bien que de notre vie dans la famille, dans la communauté où nous vivons et dans le monde. Une fois que nous avons vraiment compris que nous sommes frères et sœurs dans une commune humanité, nous pouvons, à la lumière de la solidarité qui nous unit, déterminer nos attitudes envers la vie. C'est particulièrement vrai de tout ce qui se rapporte au projet universel fondamental: la paix. »

Tendre une main fraternelle aux membres les moins favorisés de la grande communauté humaine est une expression concrète de solidarité et de paix, rappelle Jean-Paul II en donnant des exemples de souffrance, de désastre, de famine dans

certain pays du globe. Aussi se dit-il favorable à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies qui fait de 1987 l'Année internationale du logement des sans abri.

Malgré toute la bonne volonté d'un grand nombre de personnes à travailler en faveur de la paix, celles-ci se heurtent à certains obstacles engendrés par des options ou des politiques qui ignorent l'égalité et la dignité fondamentales de la personne humaine ou les refusent. La xénophobie, la fermeture des frontières, les idéologies qui prêchent la haine ou la défiance constituent hélas des entraves à la solidarité humaine qu'il faut continuer de combattre.

Il y a deux décennies, le pape Paul VI avait vu très clairement que le progrès économique est en lui-même insuffisant et qu'il appelle le progrès social. Ces propos pénétrants sont encore d'une brûlante actualité, re-

marque le Souverain Pontife en disant à son tour que la solidarité et le développement sont des clés pour la paix.

Parmi les problèmes modernes auxquels nous sommes confrontés à l'aube de cette nouvelle année, Jean-Paul II énumère ceux touchant la dette extérieure de nombreux pays en voie de développement, le progrès inégal de la science et de la technologie dans les pays, les tensions entre le Nord et le Sud au sujet du désarmement, l'effondrement de la famille, cellule de base de la société.

Le pape termine son message par des considérations d'ordre philosophique et spirituel sur le sens de la paix et il invite tous les chrétiens à s'unir, à affirmer leur propre humanité, à reconnaître la solidarité humaine. « La paix est toujours un don de Dieu, et pourtant elle dépend aussi de nous », termine-t-il.

Il n'est pas certain que l'affichage unilingue « nie » la liberté d'expression

Une analyse de
JEAN-PIERRE PROULX

Autant la Cour d'appel s'est montrée péremptoire dans son jugement de lundi dernier sur l'affichage, autant sa démonstration n'emporte pas spontanément l'adhésion. Deux de ses affirmations font particulièrement problème: ■ l'interdiction d'afficher autrement qu'en français, affirme-t-elle péremptoirement, constitue une négation de la liberté d'expression; ■ l'article 58 de la loi 101 a pour objectif de « faire du français la langue du commerce et des affaires ». C'est vrai mais c'est incomplet.

Parce qu'elle a vu dans l'article 58 une négation de la liberté d'expression, la Cour a refusé d'appliquer le test de l'article 9.1 de la Charte québécoise des droits et libertés qui permet, à certaines conditions, « d'aménager l'exercice » des libertés fondamentales. « Je n'ai aucune peine à conclure, écrit le juge Bisson, qu'il n'y a pas lieu à application de l'article 9.1 ».

Il hésite aussi à appliquer le test de l'article 1 de la Charte canadienne à l'article 58 de la loi 101. Les droits reconnus par la Charte, stipule cet article, « ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

« À la vérité, écrit le juge, on peut se demander si s'agit même d'un cas où la législation [l'article 58] est susceptible d'être légitimée par l'article 1. En effet, nous sommes en présence d'une négation pure et simple de la liberté d'expression puisque l'article 58 prohibe l'usage de toute autre langue que la langue officielle ».

Aux termes d'un exercice rapide, le juge Bisson conclut « qu'il n'y a désormais aucune mesure raisonnable entre l'objectif poursuivi et les moyens utilisés ». Effectivement, comment prétendre que la francisation de la langue du commerce passe par l'interdiction d'une autre langue? L'imposition du français suffit à cet égard.

En fait, la question est autre mais le juge ne se l'est pas posée: il s'agit en fait de se demander si l'objectif spécifique de « redonner au Québec un visage français » — qui est le second objectif de l'article 58 — est légitime et, dès lors, si l'obligation de n'utiliser que le français dans l'affichage constitue une « mesure raisonnable » pour atteindre cet objectif?

Son confrère le juge Paré, dans l'autre jugement rendu le même jour dans l'affaire Singer, a pourtant très bien saisi le véritable objectif de l'unilinguisme: « La seule fin que vise cette forclusion expresse d'une autre langue ne peut être, comme le mentionne d'ailleurs le préambule même de la loi,

que de permettre au peuple québécois d'exprimer son identité en assurant la qualité et le rayonnement de la langue française ».

Cela dit, cette « forclusion » constitue-t-elle une négation pure et simple de la liberté d'expression? Ce n'est pas du tout évident.

S'exprimer, dit le Petit Robert, c'est « faire connaître par le langage ». Il s'agit d'une action complexe qui compte plusieurs éléments.

D'abord, pour exprimer une même réalité, une personne peut théoriquement vouloir utiliser une ou plusieurs langues. L'obligation qu'on peut lui faire de n'en utiliser qu'une, constitue, à l'évidence, plus une restriction qu'une négation: la personne n'en continue pas moins de s'exprimer même si ce n'est pas dans la langue de son choix.

Par comparaison, l'interdiction d'afficher sur les palissades des chantiers de construction constituerait plutôt une négation de la liberté d'expression car, ici, c'est l'acte même de s'exprimer qui est en cause.

Néanmoins, l'interdiction d'utiliser une langue peut, théoriquement, constituer une négation de la liberté d'expression. C'est le cas si cette interdiction empêche un interlocuteur qui veut « faire connaître » une chose à une autre personne, d'atteindre son but faute de pouvoir utiliser la seule langue que cette autre personne connaît.

On pourrait conclure que tel est l'effet de l'article 58 si l'interdiction d'utiliser d'autres langues que le français portait aussi sur la forme orale de ces autres langues. Or la loi 101 n'interdit à personne de transmettre oralement et dans n'importe quelle langue les informations que l'on doit retrouver en français seulement sur les affiches. En somme, par rapport au même message à transmettre, c'est la liberté d'expression sous sa seule forme écrite qui est affectée.

Mais il y a plus: ce n'est pas toute forme d'expression écrite qui est affectée mais un type bien particulier soit l'écriture et sur un type de support bien spécifique: le message à transmettre est écrit sur les affiches. Un commerçant peut utiliser tous les autres supports — brochures, dépliants, catalogues, placards dans les journaux — et y transmettre les mêmes messages que sur les affiches.

Le juge Bisson a vu dans l'article 58 une « négation pure et simple de la liberté d'expression ». Rien n'en fait n'est moins évident. L'article 58 affecte sans contredit la liberté d'expression. Mais reste à savoir si elle l'affecte de façon illicite. Réglementer certains de ces éléments peut certes affecter la liberté d'expression mais il s'agit de savoir si, ce faisant, le législateur « aménage » ou « limite » les libertés de façon légitime. Pour tout dire, la réponse de la Cour d'appel à cette question nous laisse entièrement sur notre faim.

**POUR OBTENIR
DES CANDIDAT(E)S
DE QUALITÉ UTILISEZ
LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU
DEVOIR
842-9645**

Résultats



Tirage du 86-12-24

1 10 19 24 37 41

no complé-
mentaire 48

Prochain tirage: 86-12-27

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 064 982,40 \$
5/6 +	6	130 017,40 \$
5/6	343	1 739,20 \$
4/6	16 642	68,90 \$
3/6	276 996	10,00 \$
Ventes totales:		16 352 911,00 \$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Hydro-Québec a tenté de soustraire deux projets de barrage aux directives du ministère de l'Environnement

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Hydro-Québec a tenté de soustraire deux projets de barrage de la Baie James, dont un éventuel volet de la Phase II, aux directives du ministère de l'Environnement en déposant ses études d'impact avant même que ce dernier ait pu dire ce qu'elles doivent contenir.

Cette façon de procéder, qui « ne respecte pas l'esprit de la Loi » de l'Environnement, a été utilisée dans le dossier du suréquipement de la centrale LG-2A et du complexe Grande Baleine. Dans ce dernier cas, Hydro-Québec a refusé « carrément » de se plier à la directive du ministère qui exigeait qu'elle étudie des alternatives à son projet.

Ce jugement sur la façon dont Hydro-Québec entretient l'évaluation environnementale de ses projets apparaît dans un rapport confidentiel remis, il y a un an, par la direction du ministère de l'Environnement à M. Clifford Lincoln, pour l'introduire aux différents dossiers dont il était désormais responsable.

La façon dont Hydro-Québec s'est accommodée dans ces deux dossiers

moins connus des directives du ministère de l'Environnement se compare à certains points de vue au cas de la 6e ligne à haute tension, qui fait actuellement l'objet d'une audience publique. Hydro-Québec a été exemptée par décret d'étudier des alternatives à son corridor Grondines-Lotbinière, comme le lui avait demandé le ministère de l'Environnement.

Des trois études d'impacts visées par ce rapport, une seule a été rendue publique. Il s'agit du dossier de la 6e ligne à haute tension entre Radisson et la frontière américaine. Des citoyens de Grondines ont annoncé publiquement qu'ils voulaient attaquer devant les tribunaux les décrets qui ont permis au gouvernement d'arrêter le choix d'un corridor avant les audiences publiques, empêchant l'évaluation publique des alternatives.

Le rapport soumis à M. Lincoln au début de son mandat décrit explique comment « un groupe de ministères (Energie, Chasse et Pêche, Agriculture et Environnement) et le PDG d'Hydro-Québec ont convenu de confier à un comité technique » le soin d'amorcer le choix final de l'emplacement de la 6e ligne.

Le ministère, y lit-on, entend améliorer « avec » Hydro-Québec le choix du tracé, soit l'objet même de la consultation en cours devant le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE).

« Le ministère, y lit-on, collabore au travail du comité en analysant les propositions d'Hydro-Québec et en soumettant ses commentaires pour améliorer le mieux possible le tracé qui pourrait être retenu ».

La procédure d'évaluation des impacts environnementaux prévue par la loi astreint le ministère de l'Environnement à une stricte indépendance vis-à-vis des promoteurs. Il émet au nom de l'intérêt public les « directives » qui servent à élaborer les études d'impacts environnementaux. Il siège par ailleurs aux audiences du BAPE à titre « d'expert » gouvernemental susceptible de contredire l'expertise des promoteurs. Enfin, c'est lui qui dresse le bilan utilisé par le ministre pour élaborer ses recommandations au Conseil des ministres.

Dans le cas du complexe Grande Baleine, la direction du ministère si-

gnale à M. Lincoln que la « rédaction des études (d'impact) a pratiquement toujours précédé l'émission des directives » du ministère. Alors que c'est le contraire qui devrait se produire.

Placée devant un tel fait accompli dans le dossier Grande Baleine, le ministère a néanmoins émis une « directive » pour études supplémentaires. Au moment de soumettre son rapport, la direction du ministère de l'Environnement était l'embarras car, écrit-elle, « Hydro-Québec refuse carrément certaines directives comme l'étude de deux variantes détalées ».

Scénario similaire dans le cas du projet LG-2A: « la SEBJ, note le rapport, avait presque terminé l'étude d'impacts lorsqu'Hydro-Québec a transmis les renseignements préliminaires » au sous-ministre de l'Environnement, M. Jean-Claude Deschênes, l'administrateur gouvernemental des territoires couverts par la Convention de la Baie James.

Les impacts environnementaux des projets LG-2A et Grande Baleine ne font pas l'objet d'une évaluation publique par le BAPE. La loi de l'En-



Clifford Lincoln

vironnement interdit à cet organisme de se pencher sur les projets envisagés au nord du 49e parallèle, comme l'éventuelle Phase II de la Baie James. Leur évaluation environnementale relève plutôt des comités sur lesquels siègent les représentants du gouvernement, d'Hydro-

Québec, des Cris ou des Inuit.

La direction du ministère signale d'ailleurs à M. Lincoln que les négociations et les accords possibles entre ces différentes parties pourraient limiter l'évaluation rigoureuse des projets majeurs au nord du 49e parallèle.

« Parallèlement au régime d'environnement, lit-on dans le rapport du ministère, sont intervenues des relations directes promoteur-autorités. Ces relations ou négociations sont susceptibles d'être conflictuelles avec le régime d'environnement » même si leur déroulement est défini par un cadre bien défini par la Convention de la Baie James.

Les analyses d'impacts effectuées par Hydro-Québec dans ce contexte ne rencontraient pas, en décembre dernier, les exigences des responsables de l'environnement de la Baie James.

Celle réalisée sur l'éventuel complexe Grande Baleine se confine à une « approche encyclopédique où les réels problèmes sont difficilement perceptibles. Cette étude devra donc éventuellement être révisée en profondeur », note le rapport.

Les voleurs remplacent le Père Noël chez Bourassa

MONTREAL (PC) — Profitant de l'absence du premier ministre québécois, des individus se sont introduits par effraction dans sa résidence d'Outremont, lors de la journée de Noël.

Dans l'immédiat, il a été impossible de savoir si des objets avaient ou non été volés. La police de la CUM a ouvert une enquête à la suite de cette tentative de cambriolage.

C'est vers 18 heures, le 25 décembre, qu'a été déclenché le système d'alarme reliant la résidence du premier ministre au poste de surveillance de la SQ.

La Sûreté a ensuite transmis l'appel au poste 32 de la Communauté urbaine de Montréal.

Aucun membre de la famille Bourassa n'était sur les lieux au moment du méfait. Lorsque les deux voitures de patrouille de la CUM et les agents de la SQ sont arrivés sur les lieux, ils ont trouvé la porte avant de la demeure enfoncée.

Ils ont aussi constaté que des bijoux avaient été éparpillés sur le plancher de la salle de bain. Mais c'était là le seul désordre apparent dans

la maison, a-t-on fait savoir.

Selon le sergent-détective Michel Rochon, du poste 32, les voleurs n'auraient pas eu le temps de prendre grand-chose et tout porte à croire qu'ils auraient subitement quitté les lieux après avoir entendu l'arrivée des voitures de police.

Le système d'alarme de la résidence de M. Bourassa est un système silencieux, et, comme dans le cas de tous les personnalités de haut rang, il est relié directement avec la SQ.

Comme l'adresse du premier ministre n'est pas de notoriété publique, il est possible que les brigands n'aient pas été au courant de l'identité du propriétaire de la maison.

Aucune arrestation ou interrogation n'a encore été effectuée relativement à cette affaire.

C'est la SQ qui était chargée de contacter le premier ministre de cet incident.

La police de la CUM a indiqué hier soir qu'elle attendait toujours des nouvelles des agents de la SQ affectés à la protection du premier ministre et la liste des objets volés.



Photo CP

Mme Phyllis Woodstock (à l'avant-plan) et sa famille ont dû manger la dinde de Noël à la chandelle. Quelque 19,000 familles de l'Outaouais ont été privées d'électricité pendant quelques heures à cause de la tempête de verglas.

Dans l'Outaouais, 19,000 familles passent la Noël dans les ténèbres

OTTAWA (PC) — Quelque trois milliers d'habitants étaient toujours privés d'électricité, hier, dans la région de l'Outaouais à cause des dégâts considérables causés par la tempête de pluie verglaçante qui a débuté dans la nuit de Noël.

De plus, quelque 800 abonnés de la région d'Ottawa ont dû se passer de téléphone puisque des pannes de lignes téléphoniques se sont ajoutées aux pannes de courant dans la région.

Tôt le matin de Noël, pas moins

de 19,000 familles de l'Outaouais se trouvaient sans chauffage et sans éclairage.

Hier, une porte-parole d'Hydro-Québec a fait savoir que le tout devrait être rétabli aujourd'hui en fin de journée.

Mme Marcelle Legros a précisé les pannes d'hier étaient des pannes isolées, ce qui rend la tâche plus difficile aux quelque 230 techniciens de l'Hydro, qui ont dû accepter l'aide d'une quinzaine de col-

lègues de Montréal.

« Ils doivent d'abord isoler les circuits, enlever les arbres, réparer les fils électriques endommagés et ensuite rétablir le courant », a expliqué Mme Legros.

Un nombre important de branches d'arbres et de fils électriques, recouverts de glace, ont en effet endommagé le réseau d'électricité lors de la tempête.

Un employé d'Hydro-Ottawa affirmait jeudi n'avoir jamais rien vu de pareil en 17 ans de carrière.

CFLS et la fraude aux BBM : toujours pas de développements

PAUL CAUCHON

La station CFLS de Lévis, victime d'une fraude aux récents BBM d'automne, vient de voir son auditoire chuter considérablement, après que la maison BBM ait révisé les données recueillies lors de son grand sondage d'automne.

La fraude avait été découverte la semaine dernière, alors que BBM avait constaté que 47 cahiers d'écoute (sur 1300 envoyés) avaient été interceptés et retournés sans que les vrais destinataires, choisis au hasard, les ait reçues durant la période sondée. Ces 47 cahiers, envoyés par la poste, représentaient chacun entre 1300 et 2000 auditeurs.

Après avoir éliminé les 47 cahiers frauduleux, les responsables de la coopérative BBM ont remis aux stations de radio de Québec de nouveaux résultats, qui indiquent que la station de Lévis perd plus d'un million d'heures d'écoute par semaine, passant de 107,100 auditeurs par semaine à 87,700. Sa moyenne d'heures

d'écoute par auditeur baisse de 13,5 heures à 5 heures dans son rayonnement total, et de 16 heures à 5 heures dans l'agglomération urbaine de Québec.

Alors que presque toutes les autres stations voient leurs cotes d'écoute augmenter, CFLS se retrouve pour son émission du matin avec une moyenne au quart d'heure de 3,300 auditeurs au lieu du 21,200, tel qu'indiqué dans les résultats publiés le 4 décembre.

Hier, l'affaire était toujours entre les mains du procureur de Québec, Me Glenn O'Farrell. Le directeur général de CFLS, M. Pierre Picard, avait tenu une conférence de presse avant Noël pour « affirmer sans ambiguïté qu'une démarche exhaustive sera entreprise afin de faire toute la lumière sur cette affaire ». Autant chez BBM qu'à la Société des Postes, personne ne pouvait encore préciser qui étaient les responsables de la fraude.

CFLS entend demander aux dirigeants de BBM de lui faire connaître toute la procédure suivie par cette dernière pour en arriver à la publication du nouveau cahier, et souligne que cela fait au moins cinq ans qu'elle se plaint régulièrement auprès de BBM de certaines inexactitudes qu'elle aurait constatées dans les données des sondages.

Le directeur général de la station avait déclaré il y a quelques jours à la Presse canadienne qu'il refusait catégoriquement de voir les doigts pointés vers sa station, et il a même avancé que toute cette histoire pourrait être une manœuvre d'une ou de stations concurrentes pour détruire la réputation de CFLS.

Dans le nouveau cahier remis avant Noël, CJMF-FM, cette station rock dont le CRTC avait annulé le permis il y a trois ans et qui par la suite était revenu en ondes, continue sa lancée en occupant la première position dans le marché de Québec pour le rayonnement total (près de 500,000 auditeurs). CHRC, la station d'André Arthur, demeure deuxième avec moins de 400,000 auditeurs. Par contre, pour le marché central (soit l'agglomération urbaine de Québec), CHRC est toujours premier suivi de CJMF-FM.

Plusieurs d'entre-eux s'attendent à devoir maintenir ce système de transport de façon permanente. Les aubergistes appréhendent en effet la fermeture pour la saison du mont Grand-fonds.

Le Mont Massif est un centre très recherché par les skieurs émérites puisqu'on y trouve parmi les plus belles pentes du Québec. Cette montagne n'étant pas équipée de remontées mécaniques, les skieurs doivent emprunter des autobus pour accéder à son sommet. Les touristes du Mont Grand Fonds en ont donc été quittes pour profiter de la neige du Mont Massif, qui était à son meilleur hier.

Mercredi dernier, Raymond Malenfant déclinait un lock out de son centre de ski du mont Grand Fonds

puisque les syndicats, affiliés à la CSN, avaient refusé de lui donner une assurance de non-débrayage pendant les Fêtes.

M. Malenfant devait toutefois réviser sa décision le même jour à l'invitation de M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Dans une déclaration émise mercredi, ce dernier avait fait valoir que l'industrie touristique régionale serait trop durement touchée par la fermeture de Grand Fonds. La station a été en opération quatre jours depuis le dernier débrayage, y compris le jour de Noël, avant d'être à nouveau fermée hier.

Rapportant les propos de M. Malenfant, son porte-parole, M. Delvaux déclare que celui-ci était de bonne foi en acceptant la trêve. « Et maintenant, ils nous font une grève le 26 décembre », dit-il.

L'enjeu des négociations est la reconnaissance ou non d'un seul syndicat représentant à la fois les travailleurs du centre de ski et ceux du restaurant et du bar. Raymond Malenfant, qui en veut deux, avait demandé l'intervention d'un arbitre il y a une dizaine de jours, pour trancher cette question.

Mulroney ne veut pas « acheter » le Québec

TORONTO (PC) — Le gouvernement conservateur n'a pas l'intention de « jeter de l'argent » aux pro-

Le Figaro critique Lévesque

PARIS (PC) — Le quotidien français Le Figaro, dans son édition datée du vendredi 26 décembre, consacre, dans sa rubrique Vie internationale, une critique d'une centaine de lignes au livre-souvenir de M. René Lévesque, « Attendez que je me rappelle ».

Le correspondant du journal parisien écrit notamment : « Le premier chapitre, qui porte sur ses derniers mois de pouvoir, est assez décevant car notre héros escamote des faits cruciaux, notamment sur la querelle intestine entre orthodoxes et révisionnistes ».

Axel Maugé, très critique, écrit encore : « Le succès du livre s'explique car il se lit agréablement. Le style est toujours alerte. La fausse candeur naïve de René Lévesque amuse et ses astuces de vieux renard madré enchantent. C'est le témoignage embelli d'un acteur privilégié qui se fie à ses souvenirs mais n'approfondit pas toujours, comme il aurait dû le faire, les causes de l'échec du référendum sur la souveraineté-association et le coup de force constitutionnel d'Ottawa ».

« Sur la question nationale du Québec, René Lévesque n'apporte pas de justifications fort pertinentes. De toute évidence, il faudra attendre le livre que Claude Morin, son ancien ministre des Affaires intergouvernementales, est en train de concevoir pour éclairer les péripéties des années 1980 à 1982 », conclut le journaliste du Figaro.

A Paris, c'est la maison d'édition Julliard qui doit publier en 1987, sans doute au début du second semestre, une version adaptée au public français du livre de M. Lévesque.

vinces dans l'espoir d'augmenter ses appuis en vue des prochaines élections, a déclaré le premier ministre Brian Mulroney dans le cadre d'une entrevue de fin d'année.

Le gouvernement ne distribuera pas de fonds additionnels à des provinces électoralement vitales comme le Québec et l'Ontario dans le cadre d'une stratégie pour obtenir un second mandat, a déclaré M. Mulroney au cours d'une interview qui sera diffusée dimanche par le réseau de télévision CTV.

« Il existe un contrôle des dépenses... et je vous dis que ces mécanismes ne nous permettent pas de jeter de l'argent par les fenêtres », a déclaré le premier ministre. Même avec les restrictions très substantielles que nous avons appliquées - et nous avons les cicatrices pour le prouver -, le fait est que nous avons encore ces terribles paiements d'intérêt à faire sur la dette dont nous avons héritée ».

Il s'est déclaré confiant qu'en dépit de l'impopularité du Parti conservateur dans les sondages, la population reprendra confiance dans son gouvernement d'ici au prochain scrutin et reconnaîtra la valeur de ses réalisations.

Il a affirmé à l'intervieweuse Pamela Wallin que le gouvernement était parvenu au milieu de son mandat à renverser la vapeur et qu'il commençait maintenant à remonter la pente dans les sondages.

Au sujet du libre-échange, M. Mulroney a réaffirmé que la conclusion d'un pacte avec les États-Unis contribuerait à réduire le taux de chômage au Canada.

« Je suis intéressé au commerce international parce que cela signifie des emplois au pays », a-t-il soutenu.

« Vous créez des emplois pour eux en exportant... aux États-Unis, qui sont situés tout à côté de chez nous », a affirmé M. Mulroney, qui promet que la conclusion d'une entente de libre-échange ne représenterait pas une menace pour la culture et l'identité canadiennes.

nouveau texte français: Bernard Dort
mise en scène: Gilbert David
décor, costumes et éclairages: Michel Demers
réalisation sonore: Michel Robidoux
vidéographie: Martin l'Abbé
régie: Sylvain Racine
avec: Ginette Chevalier, Jacques Cousineau,
Benoît Geoffroy, Claude Godbout,
Benoît Lagrandeur et André Thérien

au Théâtre de la Veillée
1371, rue Ontario est, Montréal

WUZZELK

du 3 au 25 janvier

du mardi au samedi à 20h30, le dimanche à 15h00

billets: 11\$, 9\$ (étudiants, max mer jeu dim.)

renseignements: 526-6582

billets en vente à la Librairie Champigny

4474, St-Denis (près Mont-Royal)

spécial deux pour un: 3, 4, 6, 7 janvier

goethe
institut
montréal

**L'ALLEMAND...
c'est le FUN!**

GOETHE - INSTITUT
Cours de langue - tous les niveaux

SESSION D'HIVER
du 12 janvier au 23 avril 1987

INSCRIPTIONS: du 5 au 9 janvier 1987
de 10h00 à 18h00

RENSEIGNEMENTS: tél.: 866-6189

GOETHE - INSTITUT MONTRÉAL
Place Bonaventure
Entrée LaGauchetière & Université
Montréal, P.Q. H5A 1B8

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Diplomate libyen assassiné

PARIS (AFP) — La radio libyenne a annoncé hier en début d'après-midi l'assassinat jeudi au Liban de Mousbah Mohamed Ghariba, un diplomate libyen en poste en Syrie.

Le conseiller auprès du Bureau populaire (ambassade) de Libye à Damas est « mort en martyr, lorsque des coups de feu ont été tirés contre sa voiture sur la route Beyrouth-Damas, près du village de Taanayel (45 km l'est de Beyrouth) », précise Radio-Tripoli, captée à Paris. « Aucune partie n'a jusqu'à présent revendiqué la responsabilité de l'assassinat criminel » qui a coûté la vie à M. Ghariba, « alors qu'il accomplissait son devoir national », ajoute-t-elle.

La radio libyenne a cependant diffusé le texte d'un télégramme de condoléances adressé au colonel Kadhafi, par M. Nayef Hawatmeh, secrétaire général du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), accusant le mouvement chiite Amal d'être responsable du « complot ignoble » qui a coûté la vie au diplomate libyen.

Dans son message, M. Hawatmeh estime que « ce lâche assassinat constitue tout aussi bien une agression contre la révolution palestinienne que contre le rôle révolutionnaire et national que joue la Libye » et vise à « saboter les efforts déployés par ce pays pour mettre un terme aux massacres dont les camps palestiniens sont l'objet ».

Selon le chargé d'affaires de l'ambassade libyenne à Damas, M. Abdel Kader Al-Warfalli, M. Ghariba a été « tué sur le coup par un homme armé, circulant à bord d'une Mercedes, qui a ouvert le feu dans sa direction alors que le diplomate regagnait en voiture la Syrie ». Un parent du diplomate, M. Mohamed Abou Bakr Dahmani, blessé à la jambe a été admis dans un hôpital à Damas, rappelle-t-on.

Soviétique condamné à mort

MOSCOU (Reuters) — Gligori Chouroub, un Ukrainien accusé de crimes de guerre, a été condamné à mort hier par un tribunal de Tchernigov, sa ville natale, au terme d'un procès de deux semaines, a annoncé Tass.

M. Chouroub a été reconnu coupable d'avoir rallié en 1943 les forces d'occupation nazies et participé, au sein d'un bataillon punitif, à des exécutions massives en Ukraine.

Plus de 8.000 personnes auraient été fusillées ou brûlées vivantes.

Ortega aurait offert une amnistie aux contras repentis

MANAGUA (AFP) — Le président du Nicaragua Daniel Ortega a proposé au président hondurien Jose Azcona de trouver une solution commune pour obtenir des 10.000 contras présents au Honduras qu'ils quittent ce pays, a-t-on appris hier de sources officielles.

Daniel Ortega précise dans une lettre adressée jeudi à son homologue que le Nicaragua est prêt à recevoir les rebelles disposés bénéficier d'une mesure d'amnistie ou à rechercher un pays hôte pour eux. Il propose à cette fin une réunion des ministres des Relations extérieures des deux pays pour analyser ces possibilités avant la fin de l'année.

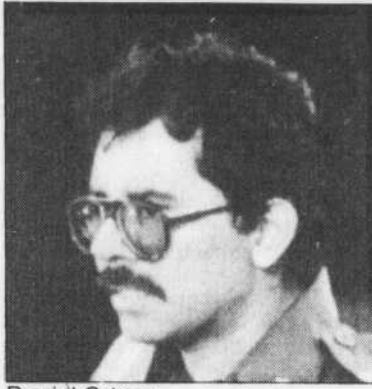
Le président du Nicaragua estime en effet que le désengagement des contras dans la zone-frontière entre

les deux pays est urgent pour mettre fin aux incidents et aux tensions qui avaient fait craindre, début décembre, le déclenchement d'une guerre.

« Le Nicaragua est conscient qu'il n'existe pas de divergences ni de conflit réel entre nos pays mais que les tensions ont pour origine la politique illégale d'intervention et de force de l'administration Reagan », indique M. Ortega dans la lettre.

Au cours des derniers jours au Honduras, divers secteurs — dirigeants gouvernementaux, paysans, syndicalistes et organisations étudiantes — ont demandé le départ des contras, estimant que leur présence constituait désormais un sérieux problème pour leur pays.

Le Honduras a rejeté à plusieurs reprises des propositions nicara-



Daniel Ortega

guayennes tendant à constituer une patrouille conjointe sur 800 km de frontière pour éviter les incidents.

La Bavière s'oppose au retraitement de l'uranium

Manifestation anti-nucléaire

WACKERSDORF (RFA) (AFP) — Plusieurs milliers de personnes ont participé hier après-midi à la dernière des manifestations organisées par les mouvements écologistes pendant les fêtes de Noël dans la région de Wackersdorf (Bavière), pour protester contre la construction d'une usine de retraitement de combustibles irradiés. Le village est situé tout près de la frontière tchèque.

Après un meeting sur la place du marché de Wackersdorf, qui rassemblait 1.000 personnes selon la police, 4.000 selon les organisateurs, des incidents ont opposé manifestants et policiers dans la fort voisine, où doit

s'élever l'usine.

Les manifestants, qui s'étaient rassemblés en bordure du périmètre du chantier, avaient pris les policiers à partie en leur jetant des pierres et des projectiles divers.

La police, qui a établi des barrages sur toutes les voies d'accès à Wackersdorf, a procédé à 1.300 contrôles d'identité et 700 contrôles de véhicules.

La nuit de Noël, 500 manifestants avaient organisé une cérémonie de Noël dans les bois de Wackersdorf. M. Peter Gauweiler, secrétaire d'État à l'intérieur du gouvernement régional de Bavière, chargé du main-

tien de l'ordre à Wackersdorf, avait passé la soirée du 24 décembre en compagnie des 1.000 policiers en faction sur place.

Quatre camions remplis de cadeaux destinés aux policiers avaient été acheminés sur le site. Les policiers se sont en outre régalaient de 2.000 boudins blancs déposés par hélicoptère. Ces cadeaux et leur transport ont été financés par des collectes auprès d'industriels, a affirmé M. Gauweiler.

L'usine de Wackersdorf, devenue le symbole de l'opposition au nucléaire en RFA, doit entrer en service au début des années 1990.

Pékin interdit les manifestations

PEKIN (AFP) — La télévision pékinoise a annoncé hier l'interdiction des manifestations non autorisées dans la capitale chinoise, à la suite du mouvement de protestation en faveur de la démocratie qui a agité plus d'une douzaine de villes chinoises.

Cette mesure qui constitue pour les observateurs une interdiction de facto de toute manifestation, est intervenue alors que des informations ont fait état hier de la poursuite de marches de protestation à Nankin (capitale de la province du Jiangsu, au sud de Pékin).

Les autorités ont mis la population en garde contre la tentation d'adopter des idéaux « bourgeois occidentaux ».

La télévision, citant une loi adoptée hier par la municipalité de Pékin, a indiqué qu'il était interdit de manifester sur la place Tiananmen (la plus grande place de Pékin), devant le siège du Parti communiste chinois, le Palais du Peuple, la Résidence des Hôtes d'État, ou à l'aéroport.

Tout projet de manifestation doit être soumis à l'aval du Bureau de la sécurité publique cinq jours avant la date prévue de son déroulement, ses organisateurs devant fournir les motifs de leur action, leurs identité et profession, ainsi que l'itinéraire et l'horaire envisagés.

La police fera connaître sa décision trois jours avant la manifestation prévue et se réservera le droit de modifier son itinéraire, si elle estime que celle-ci pourrait perturber le trafic ou l'ordre public.

« Pendant les manifestations, il

est interdit de troubler l'ordre social, la production, le travail, les activités scientifiques et éducatives ou la vie quotidienne des citoyens », selon la loi.

La radio officielle a mis en garde la population contre les défaillances des démocraties occidentales et a ajouté qu'une seconde révolution culturelle pourrait être catastrophique pour la Chine.

M. Wang Daming, vice-ministre de la Propagande du Parti communiste, a déclaré à la population : « Le Parti communiste veut accorder plus de démocratie pour accélérer ses réformes, mais cela ne veut pas dire que nous allons adopter la démocratie bourgeoise occidentale ».

Un représentant du Syndicat des étudiants de l'Université de Nankin joint par téléphone hier, a indiqué que les manifestations se poursuivaient dans le centre-ville de Nankin (centre-est), pour la cinquième journée consécutive.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérés, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BAR RESTAURANT CHEZ JOFRE INC. Bar Restaurant Chez Jofre Inc. 4625, Marie-Victorin Ste-Catherine	1 Bar danse et spectacles Permis additionnel 1 Bar danse et spectacles	4625, Marie-Victorin Ste-Catherine
THUY XUAN HOANG & NGUYEN ANH VU Bar au Coin du Banc Enr. 1635, St-Denis Montréal	Changement de capacité de 1 Bar danse	1635, St-Denis Montréal
MARKOPOULOS, Paul Dépanneur Sam Ogilvy 1025, rue Ogilvy Montréal	1 Épicerie	1025, rue Ogilvy Montréal
PROVIGO DISTRIBUTION INC. Maxi 6381, Trans Canada Pointe Claire	1 Épicerie	6381, Trans Canada Pointe Claire
JEAN-MARIE POULIN & LISE POULIN St-Hubert Billard Enrg. 7474, rue St-Hubert Montréal	1 Bar	7474, rue St-Hubert Montréal
YAVRU, Onnik Tabagie Andree Enr. 2555, boul. de Salaberry Montréal	1 Épicerie	2555, boul. de Salaberry Montréal
LES PLACEMENTS GILLES LANGLOIS INC. Taverne Taschereau 3563, boul. Taschereau St-Hubert	Permis additionnel 1 Bar danse	3563, boul. Taschereau St-Hubert
151873 CANADA INC. La Casserole de Riz 4593, rue St-Denis Montréal	1 Restaurant	4593, rue St-Denis Montréal
LA TABLE DU ROI DE REPENTIGNY INC. La Table du Roi de Repentigny Inc. 140, rue Notre-Dame Repentigny	Changement de catégorie 1 Bar danse et spectacles 1 Bar mezzanine 1 Bar sur terrasse	140, rue Notre-Dame Repentigny
CLUB DU FAUBOURG E.L. INC. Club du Faubourg E.L. Inc. 1616, rue Ste-Catherine Ouest Montréal	Changement de capacité de 1 Bar danse et spectacles et 1 Bar danse mezzanine	1616, rue Ste-Catherine Ouest Montréal
PROULX, DENIS Restaurant Yvette Enr. 347, rue Adolphe Chapleau Bois-des-Filion	1 Restaurant	347, rue Adolphe Chapleau Bois-des-Filion
DÉPANNÉUR DANIELLE GLAUX INC. Dépanneur Danielle Glaux Inc. 6021, avenue Verdun	1 Épicerie	6021, avenue Verdun
BROCHETTERIE KNOSSOS LTEE Brochetterie Knossos 8095, boul. Taschereau Brossard	1 Restaurant	8095, boul. Taschereau Brossard
RESTAURANT ANGIL INC. Rotisserie St-Hubert 12395 Lachapelle Montréal	1 Restaurant	12395 Lachapelle Montréal
GESTION ROGER ALLAIRE INC. Octroir 5555, boul. Des Laurentides Local 1 Laval	1 Épicerie	5555, boul. Des Laurentides Local 1 Laval
2440-3559 QUEBEC INC. Boulangerie Cantor 10204, boul. Pie-IX Montréal-Nord	1 Épicerie	10204, boul. Pie-IX Montréal-Nord

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Les chiites libanais rejettent le projet de paix

BEYROUTH (AFP) — Les combats entre Palestiniens et miliciens chiites se sont intensifiés hier à Beyrouth après le rejet par le mouvement Amal d'un projet de règlement de la « guerre des camps » auquel toutes les organisations palestiniennes avaient souscrit.

Selon le Front de salut national palestinien (FSNP, coalition pro-syrienne), le camp de Chatila, à l'entrée sud de Beyrouth, a été soumis durant toute la journée à un bombardement intensif, alors que des obus s'abattaient par intermittence sur le camp de Bourj Barajneh, encastré dans la banlieue sud (chiite) de Beyrouth.

Le FSNP a imputé la recrudescence des combats à une volte-face d'Amal qui avait, dans un premier temps, accepté un projet de paix par-rainé conjointement par la Syrie, la Libye et l'Iran et auquel toutes les fractions de la résistance avaient souscrit.

L'application de ce plan en dix points — qui prévoit notamment le déploiement d'une force-tampon composée de miliciens des partis libanais de gauche (pro-syriens) dans

les positions évacuées par les palestiniens du Fatah (principale composante de l'O.L.P.) à Maghdouché (Sud-Liban) — butait depuis le 14 décembre sur le refus des partisans de M. Arafat de se retirer de cette localité stratégique, en surplomb des camps palestiniens de l'est de Saïda (43 km au sud de Beyrouth).

Selon le FSNP, le revirement d'Amal est intervenu après que le Fatah eut donné hier son accord de principe pour le retrait de ses combattants de Maghdouché.

Une délégation palestinienne formée de MM. Abdel Rahim Mallouh, membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, de M. Georges Habache) et Yasser Abd Rabbou, dirigeant du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP, de M. Nayef Hawatmeh), avait obtenu l'adhésion du Fatah à ce plan, après 48 heures de discussions à Saïda.

Une source responsable d'Amal a précisé hier que le plan en dix points négocié à Damas, n'avait pas été approuvé par M. Berri, mais « seulement discuté ».

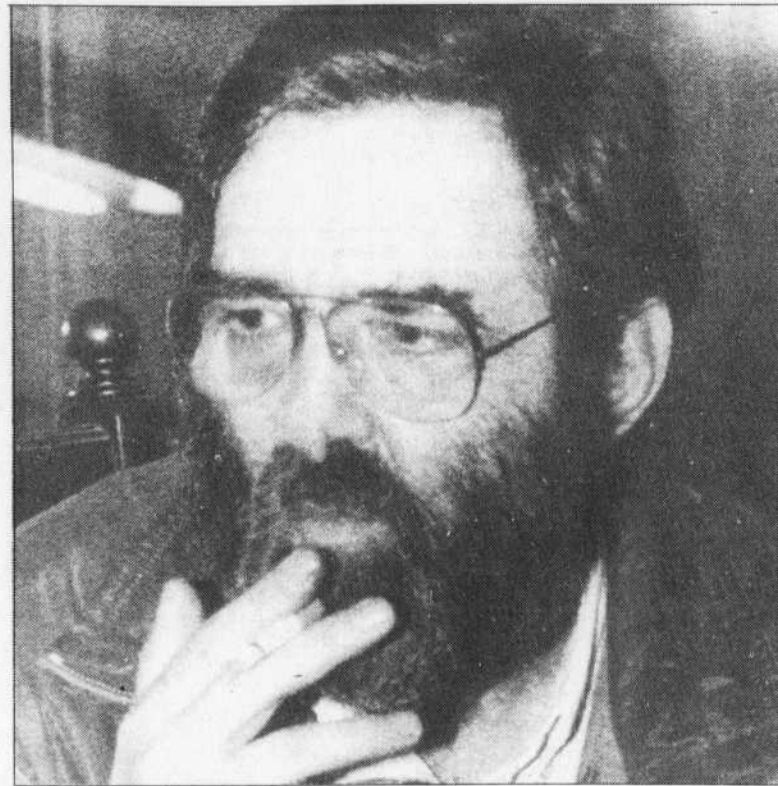


Photo AP

JE SUIS LIBRE

L'otage français Aurel Cornea a passé un beau Noël : l'Organisation de la justice islamique, qui le détenait depuis neuf mois, l'a libéré.

Un roi qui cultive l'ambiguïté, qui rêve à la fois d'Europe et d'Afrique

1. Le Maroc au pays des mille et une nuits économiques

MICHEL GUÉNARD Collaboration spéciale

RABAT — En trois instantanés, voici le Maroc croqué à vif. Dimanche le Royal Golf Club de Rabat accueille sur ses verts manucurés sa majesté le roi du Maroc, Hassan II. Le cadre champêtre du golf, véritable jardin botanique agrémenté d'une piscine chauffée, draine la fine fleur de l'aristocratie alauine et le fin gratin de la capitale. C'est, à coup sûr, le point de chute obligatoire de la colonie diplomatique. Le brunch du dimanche, avec ses pièces montées, tagines et merguez à volonté, le tout arrosé de Gris de Boulaouane (gris-gris en patois local), attire une foule joyeuse, décontractée et qui affiche ostensiblement ses privilèges de classe. Les femmes au pair maintiennent un semblant d'ordre auprès d'une marmaille qui ne sait plus où donner de la jambe. Les adultes, eux, se livrent à leur sport favori : celui de percer à jour les prochaines manœuvres diplomatiques du roi, son domaine hautement réservé dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle qui a toutes les allures d'un régime présidentiel, modèle Ve République française.

Dix jours plus tard. Aéroport de Casablanca. Le boeing de la United States Air Force glisse doucement vers un cordon de sécurité. Les émissaires du Pentagone, militaires et marchands d'armes confondus, défilent prestement malette à la main. Le personnel de l'ambassade et le carrousel de voitures mettront à peine cinq minutes à évacuer la piste des nouveaux arrivants. Le pays est en guerre. Le Maroc, un point stratégique du dispositif militaire américain au Proche-Orient. La base de Kenitra, un ancrage précieux pour une force mobile de déploiement rapide. Objectifs couchés sur les cartes d'état-major : Tripoli, Beyrouth, Damas... au choix.

Entre-temps, il y a eu Ouarzazate. Le délire aux portes d'un désert caillouteux beige et ocre. Le Hollywood marocain, planté là à coup de dizaines de millions de dollars dans une oasis épiant les contreforts de l'Anti-Atlas. Photogénique et grandiose proclament les défilants qui racontent du même souffle que le Karam Palace, avec ses suites en alcôves, est sûrement le « cinq étoiles » le plus magnifique d'Afrique. Son directeur, Radouane Addou, a fait ses classes à Gagnonville... et ce nomade de l'hôtellerie cultive les extrêmes climatiques. Un sport que laisse indifférent Colin Thornton, accessoiriste responsable du tournage du 15e James Bond, *The Living Daylights*. Il n'a pas encore percé l'énigme des douanes marocaines et les délais inexplicables qui frappent de l'anguissement administratif ses faux blindés, ses faux missiles et ses aussi fausses mitraillettes. Son *cockney english* n'arrive pas à solutionner le problème. A moins que son carnet de chèque n'ait pas encore compris les arabesques du « *bakchich* marocain ». Le Maroc est un pays en voie de développement où tout se négocie, du dédouanement des marchandises jusqu'à la simple contravention routière.

Mais au-delà de ces trois instantanés, il existe comme un art propre aux sociétés arabo-musulmanes : celui de l'ambiguïté. Ainsi, la loi du pendule dicte le comportement politique du Maroc au même titre que le « camp du refus » prend valeur d'obsession-croisade pour la Libye du colonel Kadhafi. Seul étalon de mesure : les rapports ambigus qu'entretiennent entre eux les pays du Grands Maghreb et les volte-face permanents qui en sont comme la seule monnaie d'échange dûment reconnue.

Qu'on s'arrête un instant au jeu de la corde raide pratiqué par la diplomatie chérifienne. Pousser dans ses derniers retranchements, la con-



Hassan II

fiance interarabe, c'est évoquer, au premier chef, la rupture de « l'union avec la Libye » le 29 août dernier. Une séparation de corps devenue inévitable après le raid américain dans le golfe de Syrte en mars... et la rencontre d'Ifrane du 22 juillet où le roi Hassan II et le premier ministre israélien d'alors, M. Shimon Pérès, avaient tenu des discussions exploratoires sur la question palestinienne.

C'est aussi évoquer « l'antichambre diplomatique » essuyé par le Maroc à la suite de son offre de se « féderer » avec l'Algérie. Une façon habile pour Rabat de régler, par voie de référendum l'épineuse question du droit à l'autodétermination des Saharouis et renvoyer aux limbes l'avenir politique du Front Polisario.

C'est, au surplus, souligner la rupture des liens diplomatiques avec Damas et le retrait du Maroc de l'Organisation pour l'unité africaine en 1984. Malgré cet isolement diplomatique apparent, le roi Hassan II se fait fort de détenir toutes les autorités morales et politiques pour desserrer l'étau : le monarque chérifien

préside toujours le comité Al-Qods pour la libération de Jérusalem et préside toujours les réunions de l'Organisation de la Conférence islamique.

Dans ses vastes bâtiments du centre de Rabat, le ministère des Affaires étrangères ressemble à une ruiche. Chassé-croisé des Peugeot de service et ballet de fonctionnaires chargés de dossiers et pressés de rendez-vous. Dernière initiative du roi : la récente visite à Bruxelles de son ministre Abdellatif Filali portant sur l'avenir des relations du Maroc avec la Communauté européenne. Bref, rien de moins que de prendre de vitesse l'Espagne et le Portugal en sollicitant officiellement l'adhésion du royaume à la CEE.

Ce cap sur l'Europe, c'est l'intention bien arrêtée du Maroc de hausser au-delà de la barre des 60 % ses exportations à destination de la Communauté. Une politique où le textile et les agrumes du royaume feraient la loi à travers le bassin méditerranéen. Et pour bien asseoir cette percée commerciale, Rabat pratique délibérément une politique monétaire à rabais. Dévaluation du tiers du dirham au cours des derniers dix-huit mois avec, en bout de ligne, aucun risque et tous bénéfices empochés. En effet, les grands secteurs des exportations, phosphates et leurs dérivés, cumulent plus de \$ 1.4 milliard... mais leurs prix affichés sont cotés en devises américaines. Or, la monnaie-étalon a chuté d'une même amplitude en regard des devises européennes.

« En demandant sa carte de membre à la Communauté, le Maroc ne tourne pas le dos à l'Afrique. Nous sommes comme un arbre dont les racines sont africaines... mais dont le feuillage se déploie au-dessus de l'Europe. À entendre Myzine Ziani, ministre des Affaires économiques ou encore Jésus Benckroun, porte-parole des Affaires extérieures, la loi

du pendule pétrolier a fait basculer le Maroc au pays des « mille et une nuits » économiques. La dette nationale de \$ 13 milliards US a subi avec succès le test du FMI et a été rééchelonnée sans bousculer l'agenda financier de l'État. Le processus de réforme de la fiscalité et son arrimage au système de la TVA européenne est en voie d'achèvement. Le montant des subventions accordées au secteur semi-public sera amputé de \$ 60 millions l'an prochain... ce qui entraînera une libéralisation plus grande de l'industrie marocaine. Les prévisions agricoles pour l'année en cours sont excellentes... et l'industrie touristique a haussé de 20 % son chiffre d'affaires. Bref, le déficit commercial s'amenuise comme peau de chagrin et la croissance du PNB voisine les 3 %. Joli tableau de chasse pour un pays en voie de développement.

Cette fresque économique se récite comme un communiqué de victoire. Mais c'est sur le front pétrolier que le Maroc a su tirer cette bouffée d'oxygène. La chute des cours mondiaux du pétrole a fait fondre de \$ 700 millions la facture pétrolière du pays en 1986. Évoquer un encours financier de cette ampleur pour le Maroc, c'est a contrario suivre à la trace les « fins de mois difficiles » des trésoreries algériennes et libyennes confrontées à de sérieux resserrlements budgétaires. Les conséquences politiques furent immédiates. À preuve, l'interruption de l'aide libyenne à la République arabe saharouie démocratique a permis au Maroc de faire progresser son « mur de défense » au Sahara occidental. Ce net avantage sur le terrain s'est aussi accompagné d'une totale suprématie militaire sur la région contestée. Le Front Polisario a aussi été « lâché » par l'Algérie dont le manque de devises tient à son extrême dépendance (99 % des entrées de fonds) de la vente des hydrocarbures. À suivre.

LE CRIME DE L'AVENIR

À EN CROIRE les ambitions déclarées et le ton des déclarations ministérielles à Ottawa, les pollueurs de tout acabit devraient déjà trembler de tous leurs membres, en attendant de perdre leurs profits et de sécher derrière les barreaux. En effet, en dévoilant l'avant-projet de Loi sur la protection de l'environnement, M. Jake Epp, ministre de la Santé et du bien-être social, et Tom McMillan, son collègue chargé de l'Environnement, n'ont pas ménagé leurs propos. Il fallait, a dit le premier, mettre fin à un système qui « joue en faveur du pollueur et contre la victime ». Le second s'en est pris carrément aux « pires criminels » (à cols blancs) qui soient au pays. Rien de moins.

Mais attention ! Il ne s'agit pas d'un projet mais d'un avant-projet de loi. Le gouvernement fédéral a eu beau consulter tout ce qui grouille en ce domaine, pondre un texte de 80 articles, s'afficher comme « un chef de file » dans la lutte contre l'empoisonnement de la planète, il n'est pas encore certain de ses options ni de ses moyens, en tout cas pas au point de nous épargner une consultation nationale sur les mesures qu'il propose. On peut donc prévoir, d'ici avril, une autre vague de pollution verbale dans l'environnement politique. Mais une fois l'opposition épuisée, le gouvernement retrouvera ses aises, sinon sa popularité.

M. McMillan ne cache pas ses convictions, mais quoiqu'il jouisse du soutien de son collègue Epp, il est évident qu'il ne fait pas le poids au cabinet. Il n'a pu d'entrée de jeu proposer une vraie « charte » de l'environnement au pays : il emploie le mot, mais la réalité lui échappe. La protection de la vie humaine et de la santé du peuple n'a droit qu'à une déclaration de préambule. Ceux des ministères qui menacent parfois sérieusement l'environnement, loin de se voir imposer un régime commun et exemplaire, vont échapper à toute évaluation d'impact. Si le gouvernement ne donne pas le premier l'exemple, quelle autorité aura-t-il sur l'entreprise privée ?

Certes, le ministre de l'Environnement emprunte une bonne voie en mettant l'accent sur la prévention. Il était aberrant d'attendre qu'un produit chimique ait détruit le milieu et endommagé la santé de la population pour « vérifier » s'il était ou non un élément toxique. La loi envisagée renverserait donc le fardeau de la démonstration. Malheureusement, sous prétexte de secret industriel et de concurrence, les renseignements continueraient de circuler très parcimonieusement. En l'absence d'examen impartial, pour ne pas dire contradictoire et public, on risque de connaître encore très mauvaises surprises.

À la prévention promise devrait s'ajouter une « stratégie de correction » pour les 60,000 toxiques hérités du passé et sur lesquels la loi reste muette.

Si un pollueur de l'avenir risque une amende exemplaire de \$1 million par jour et jusqu'à cinq ans de pénitencier (il pourra s'en tirer indemne si on ne le poursuit pas dans les deux ans), que va-t-il advenir des pollueurs d'hier, dont les toxiques accumulés ou disséminés dans l'environnement contiennent, en certaines régions industrielles, de véritables catastrophes à retardement ? Qui va payer la dépollution et les indemnités pour dommages souvent irréversibles à la santé ? Quelle politique présidera aux dépollutions jugées prioritaires ?

Bref, sous des apparences de sévérité, le projet fédéral reste d'une étonnante modestie pénale. Il donne même aux pollueurs des moyens de se défendre contre des recours déjà possibles en vertu des lois ordinaires, notamment le code criminel. Certes, les recours civils ne sont pas abrogés — il serait du reste impossible de le faire — mais on a vu à quel point les victimes restent impuissantes à se défendre et à obtenir réparation quand elles font face à une entreprise récalcitrante et à des preuves techniques allant bien au-delà de leurs moyens, notamment financiers.

La protection par l'État reste la première barrière à relever. Il ne sera pas facile de le faire dans le climat de « déréglementation » et de recherche d'emplois qui domine le gouvernement, et avec cette quête du profit à tout prix qui reste la loi première du marché. Le gouvernement a mis en relief les fortes amendes et même les remboursements de profits auxquels les tribunaux pourraient condamner les criminels de l'environnement. Il est vrai qu'un président de compagnie hésitera avant de lancer sur le marché ou dans la nature un produit qui risque de lui valoir le stigmate de la prison. De même, une perte de profit est, par nature, un moyen dissuasif non négligeable. Mais même avec ce crime, il est des accommodements.

Ainsi Ottawa ne semble pas mesurer les exigences et les conséquences de sa « nouvelle ère de lutte contre la pollution ». Naïvement, on abolirait le jury dans les procès pour crime d'environnement, sans doute pour alléger le budget de la justice ! Mais si le gouvernement applique sévèrement une loi vraiment dure — ce qui reste à voir, à en juger par la laxisme qui prévaut déjà — ne va-t-on pas, ici comme aux États-Unis, assister au développement phénoménal de nouvelles branches du crime organisé : traitement fictif de déchets toxiques, expertises frauduleuses en laboratoire, corruption de fonctionnaires, ainsi de suite ?

Nos ministres crient trop fort et trop tôt à la victoire.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Les « cadeaux » de Bourassa

QUÉBEC

GILLES LESAGE

ON S'EN doutait bien un peu, mais on ne pensait pas en avoir une confirmation franche. Les négociations du secteur public et parapublic, c'est dans le bureau du premier ministre, au bunker de la Grande-Allée, que ça s'est réglé. Le Père Noël, qui a ouvert sa précieuse besace, remplie de plusieurs dizaines de millions de dollars supplémentaires, ce n'est pas M. Paul Gobeil ou M. Claude Ryan, ni même Mme Thérèse Lavoie-Roux, communément appelée Mère Thérèse. C'est M. Robert Bourassa lui-même qui, de tractations nocturnes en conciliabules diurnes, a « échangé » avec les grands leaders syndicaux.

L'aveu vient d'une source fiable : le président de la CEQ, qui s'y connaît dans cet ultime chassé-croisé au sommet, depuis vingt ans qu'il dure. Remarque que M. Yvon Charbonneau ne se scandalise pas que le chef du gouvernement court-circuite ainsi ses collègues, ni que lui-même, ainsi que MM. Gérard Larose et Louis Laberge, fassent jouer à leurs négociateurs le rôle de faire-valoir de la tragi-comédie triennale. Comme il est touchant d'entendre le chef enseignant expliquer que M. Bourassa se garde la vedette, face à d'autres vedettes. « C'est son rôle de leur dire (à ses ministres) à un moment donné : Est-ce qu'il y a moyen de mettre 0,5 % ou 1 % de plus pour régler ça... »

Après tout, 1 % ou 2 % de plus, ce n'est presque rien, ce n'est que \$ 100 millions ou \$ 200 millions de plus à éponger, à aller chercher chez les 85 % de travailleurs québécois qui n'ont pas la chance d'être parmi les 300,000 fonctionnaires et assimilés, avec sécurité d'emploi et régime de retraite. Acheter la paix syndicale pour trois ans, à coups de 3,5 %, 4 %, 4,5 %, c'est une aubaine, trois fois rien. Des chicaniers noteront que d'autres clauses à incidences pécuniaires (hausse des structures, avancements d'échelons et autres automatismes), portent les hausses autour de 5 %, 6 % et 6,5 %, en autant que l'on puisse le deviner. Car étrangement, après le grand rodéo de la semaine dernière et les bravos à M. Gobeil, ce dernier s'est fait avarer de chiffres précis sur le coût global du règlement.

Ce n'est pas pour rien que M. Charbonneau, les professionnels

et les fonctionnaires, ont décidé d'attendre après les Fêtes avant de conclure leur ronde de négociations. Ils savent d'expérience que, patience et longueur de temps obligent, ils pourront gonfler quelque peu la mise, par le biais de clauses auxquelles personne ne portera plus attention. D'autant que la note ne viendra qu'en 1988, de la même manière que les présents de décembre ne sont payables que l'année suivante...

Quoi qu'il en soit, M. Bourassa étant en veine de générosité, je me suis demandé ce qu'il advenait d'une autre classe de citoyens, à qui les libéraux avaient aussi promis un traitement juste et équitable. Qui ne se souvient des tremolos à l'égard de la horde des 700,000 assistés sociaux, et des péquistes sans-cœur qui refusaient la parité aux moins de 30 ans. Eh bien, alors même que la CSN clamait qu'elle était allée en chercher plus qu'elle n'en espérait, le gouvernement annonçait que les prestations d'aide sociale seront indexées de 4,1 % à compter du 1er janvier. La pitance d'un couple avec deux enfants ou plus passe de \$ 815 à \$ 848, soit une hausse faramineuse de \$ 33...

De la parité promise, de la réforme générale, il n'est pas question. Comme il se doit, la faute en est à Ottawa, et au fameux rapport de M. Claude Forget qui, à point nommé, permet à Québec de gagner du temps et d'éviter le « chaos administratif » appréhendé par M. Bourassa. Mais j'y pense, 4 % à une famille d'assistés sociaux, ça fait pas mal moins que 5 % à un couple d'enseignants. Il faudrait bien que M. Charbonneau prenne la tête de la CAS (Centrale des assistés sociaux), pour qu'elle le délègue à des négociations au sommet avec le maître du bunker...

Car il faut savoir s'y prendre avec M. Bourassa. Il ne demande pas mieux qu'à faire des heureux, à la condition que la pression soit assez forte et le lobby assez puissant. À l'autre bout du combiné téléphonique, il est tout disposé à s'attendrir. À vrai dire, il n'a pas attendu Noël pour faire des cadeaux, il en a distribué à plein depuis un an.

Voyez les anglophones et les communautés ethniques, par exemple. Ceux d'entre eux qui ont respecté la loi 101 n'ont pas eu droit à la grâce ministérielle ; mais ceux qui l'ont défiée depuis 1977 ont bénéficié d'une généreuse amnistie de la part de M. Claude Ryan. Quant à la loi 142, elle consacre l'exercice d'un droit

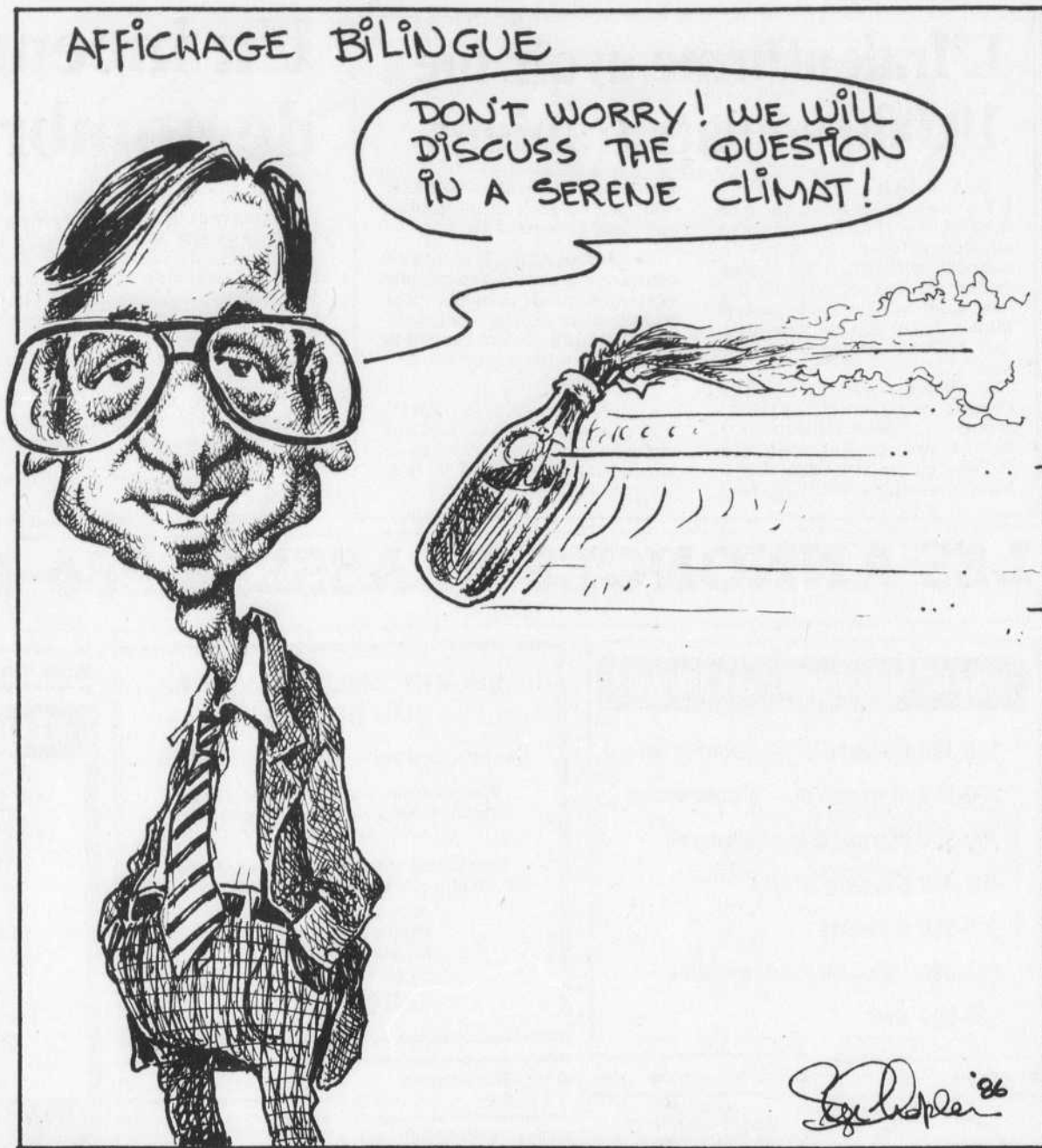
déjà reconnu et accepté : celui de services de santé et de services sociaux aux anglophones dans leur langue. Comme les francophones, ils avaient besoin d'un symbole ; M. Bourassa et Mère Thérèse le leur donnent. Toutefois, un cadeau en attirant un autre, la Cour d'appel vient d'en remettre tout un au premier ministre, qui devra bien, le Nouvel An venu, disposer de cette boîte de dynamite.

Autre indice de la magnanimité ministérielle. La garde montante et les entrepreneurs de tout acabit en avaient assez des tendances « socialistes » des gouvernements québécois depuis un quart de siècle. Inspiré par les succès de Proviso, de la Banque Nationale et de La Laurentienne, le gouvernement se débarrasse de la pacotille étatique, en profitant pour glisser ici et là quelques bijoux de famille. Il y a la Raffinerie de sucre, mais il y a aussi Dofor dans la cagnotte ; il y a Québecair, mais il y a aussi Cambior. Et les mages des trois comités de bénévoles de se réjouir !

Tout est dans la manière. Les libéraux avaient promis le gel des frais de scolarité. Aux prises avec des problèmes cuisants de financement, M. Claude Ryan a entendu et épousé, pendant de longues semaines, les doléances et revendications universitaires. Plusieurs lui recommandaient, parmi un éventail de solutions, de dégelier les frais aux étudiants. Ne voyant pas d'autre issue immédiate, le ministre était disposé à corriger cette erreur, selon son expression. Mais, n'écoutant que son grand cœur et les étudiants, même libéraux, qui le voulaient déjà aux gémonies, le premier ministre a pris les devants et congelé les frais jusqu'à la fin de la décennie.

Dans un moment de confiance, M. Bourassa disait que trois grands sujets revenaient sans cesse, comme la marée, au Québec : les négociations dans le secteur public, la question linguistique et la constitution. De façon fort habile et prudente — chat échaudé craint l'eau froide — il a réussi à se débarrasser de la première patate chaude en fin d'année. La seconde, que sa valse-hésitation a amplement alimentée, fera les frais de palabres passionnés, tout comme la troisième, qui pointe à nouveau à l'horizon.

D'autres cadeaux en vue ? Probablement. Pourvu que ce ne soit pas des cadeaux de Grecs... Et que personne ne parte avec la cagnotte !



LETTRES AU DEVOIR

■ Comment se fait-il ?

L'AUTRE jour, Radio-Canada nous présentait à son émission « Le Point » un entretien de son correspondant avec l'ambassadeur du Canada et celui des États-Unis à l'ONU.

On y parlait des problèmes financiers de l'Organisation des Nations unies.

Autant il était agréable d'entendre l'ambassadeur américain Walters s'exprimer dans un excellent français, autant il était gênant de constater que notre ambassadeur Lewis ne parlait qu'anglais à l'adresse de ses concitoyens de langue française du pays.

Comment se fait-il qu'un pays de langue anglaise comme les États-Unis trouve séant d'avoir un visage bilingue à l'ONU en la personne de son ambassadeur, alors que le Canada, pays officiellement bilingue, ne le trouve pas ?

— JEAN-CHARLES CLAVEAU
médecin
Chicoutimi, le 13 décembre.

■ Une modernisation faite avec goût

APRÈS DES années de débats et d'hésitations la modernisation du service, de train de banlieue Montréal-Rigaud prend finalement forme. Longtemps débattu, ce service voué à l'abandon en 1982, subit une cure de rajeunissement qui tient non seulement compte des usagers, mais également du patrimoine architectural de la ligne.

Une entente fédérale-provinciale sur cette modernisation, signée en avril 1981, a permis le déblocage des fonds nécessaires à l'opération. L'entente touchait les trois lignes (Rigaud, Deux-Montagnes et St-Hilaire). Mais à ce jour, seule la ligne Montréal-Rigaud a vraiment bénéficié des fonds disponibles, alors \$ 70 millions au total.

Les quais des 17 stations que compte la ligne Montréal-Rigaud sont dans la majorité des cas tous refaits selon des dimensions normalisées en fonction de l'achalandage et dotés d'un nouvel équipement ; il s'agit de lampadaires, bancs et abris qui permettent de conserver le cachet historique de la ligne.

Il faut signaler l'excellent travail de restauration des gares qui étaient il y a à peine quelques années, vouées à la démolition. Parmi les gares restaurées, mentionnons celles de Montréal-Ouest, Beaconsfield et Dorion. Des travaux de restauration sont actuellement en cours à la gare de Valois située dans la municipalité de Pointe-Claire. Des terrains de stationnement ont été aménagés dans la majorité des gares. On y a même aménagé des installations sécuritaires pour les bicyclettes.

Un autre élément important de la modernisation de la ligne a été la construction de la nouvelle gare ferroviaire et du raccordement piétonnier à la station de métro Vendôme. Cette installation intermodale permet depuis juin 1985, un raccourcissement

le train, le métro et le réseau de surface de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

D'importants travaux ont débuté dernièrement près du Rond-Point de Dorval en vue de la construction d'une nouvelle gare train-autobus, et d'un nouveau passage piétonnier. Des rénovations sont également prévues au Rond-Point afin d'en améliorer sa sécurité.

Le matériel roulant a été lui aussi rafraîchi, le nombre de dépôts s'est accru et les tarifs ont été ramenés à un niveau plus raisonnable, sur le territoire de la Communauté urbaine du moins. À ce jour, les autorités n'ont pu s'entendre sur l'intégration du service à l'ouest de Ste-Anne-de-Bellevue. Cet handicap, d'ordre institutionnel et politique, devra être surmonté le plus tôt possible.

Toutes ces améliorations ont déjà eu d'heureux effets sur l'achalandage. Alors qu'au début de 1982, les trains de la ligne Montréal-Rigaud ne transportaient à peine que 3,700 passagers quotidiennement, leur nombre a passé à 9,000 passagers en 1985 et à environ 10,000 actuellement.

Il est souhaitable que les lignes Deux-Montagnes et St-Hilaire retiennent l'attention des gouvernements dans un avenir rapproché. L'expérience du service Montréal-Rigaud est déjà concluante.

— GUY CHARTRAND
président Transport 2000
Montréal, le 19 décembre.

■ Dans un Canada unilingue

M. BOURASSA, vous n'avez pas de problème. Vous êtes un problème. Vous n'avez pas le droit, sous prétexte de remplir des promesses... électorales de surcroît... de compromettre l'essentiel.

Le Canada n'ayant pas encore opté pour un régime linguistique, le Québec ne peut pas aborder le problème politique découlant de cette omission, sans tout à fait inévitablement brimer sa minorité ou sa majorité de langue officielle.

Or, *English lover*, entre deux maux que choisit-on ? Le moindre ou le plus grand ?

Un Québec bilingue dans un Canada par ailleurs unilingue est inadmissible et intolérable.

Lorsque vous légiférez dans et pour le Québec, vous n'avez pas le droit de me brimer, moi Québécois, dans mes attributs de citoyen canadien... et je ne fais pas de distinction, moi, entre les Québécois.

Les habitants du Québec n'ont pas à payer de taxes au Québec pour que la minorité linguistique de langue officielle y soit servie, chaque résident individuellement, dans sa langue, si le reste du pays à titre de province ou de territoire ne fait pas de même au bénéfice de sa minorité de langue officielle.

M. Bourassa, les Anglo-Québécois savent mieux que « Baptiste » que vous n'avez pas le droit de faire ça. Ils vous admirent à bon droit en raison de vos nombreuses qualités. Mais le moment que vous aurez trompé votre majorité, ils vous paieront le salaire du transfuge.

Aujourd'hui vous n'avez pas de problème : les provinces au Canada sont soit unilingues ou bilingues. Allez-y voir. Puis, assurez-vous que le Québec sera la dernière partie identifiable du Canada à se décréter « de droit » bilingue, étant donné qu'elle est la seule à avoir assumé le coût « de

fait » de services civils aussi parfaitement bilingues qu'il est possible de les avoir. Ce que la Belle province a continué de faire sur l'erre d'aller, même depuis la loi 101.

— ARNAUD VOYER
avocat

Hull, le 15 décembre.

■ Intolérance incroyable

TRAITER D'IDIOTS les lecteurs du DEVOIR qui ont réussi à trouver quelques aspects positifs à l'Albanie, un petit pays qui essaie péniblement de voir le jour après 40 ans d'obscurantisme, dénote de la part de Jean Paré, directeur de l'Actualité, un degré d'intolérance incroyable. Toutefois, la hargne du directeur de l'Actualité correspond bien au virage résolument à droite qu'a pris l'Actualité au cours des dernières années. Qu'il suffise de se rappeler les articles de cette revue à savoir « reaganienne » contre le Nicaragua ou en faveur de la Guerre des étoiles. Les insultes de Jean Paré relèvent bien l'anti-communisme primaire qu'affiche son magazine.

— CLAUDE GAUVIN
Laval, le 18 décembre.

■ M. Bouchard fait mal son lit...

EN SABRANT dans le régime d'assurance-chômage pour les retraités, M. Bouchard fait mal le lit où lui-même, ses proches, ses amis, ses électeurs et anciens électeurs, ses adversaires se couchent, le temps venu, « si Dieu leur prête vie »...

Pour rendre la couche moins dure, M. Bouchard y glisse un coussin, mais celui-ci s'enroule en « mauvais motton ». L'assurance-chômage, dit-il, vaudra pour ceux qui se décrocheront un second emploi... ou qui prouveront l'information fautive des officiels.

Dénicher un second emploi demeure possible pour qui tirent leur révérence dans la trentaine ou la quarantaine : gens d'épée principalement. Nous retraités du « troisième âge » obéissons à d'autres canons...

Le soussigné parle au nom des retraités « définitifs », des aînés maintenant regroupés en « concertation » ou table ronde, pour y deviser de leurs droits et intérêts communs, et prendre action. Cette même concertation monta aux barricades quand le confrère M. Wilson s'aventura dans le champ « miné » de la désindexation des pensions. Point de mine d'or espérée. On s'en souvient...

Là, quand un autre ministre parle de retirer l'assurance-chômage aux « ayants droit » par des cotisations de toute leur carrière, ce ministre s'affiche carrément injuste. Et quand il interjette la clause du « second emploi », il reconnaît son injustice mais y ajoute le ridicule. En tirant la couverture, nerveusement, il découvre ses ors...

M. Bouchard, on ne vous requiert point d'être généreux, ni « benoît », mais juste. Laissez donc aux retraités « définitifs » cette assurance-chômage en appoint qui leur permette de s'ajuster à leur « troisième âge », avec des revenus amaigris par la pension au « pourcentage ».

Avec respect dû, et sans « parti pris ».

— ROGER GENDRON
Concertation des Associations de retraités du Québec
Montréal, le 13 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE

QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :

= \$3,25 par semaine

le samedi seulement = \$1,00

Pour information :

à Montréal : 332-3891

à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur :

Édition quotidienne =

139\$ par année

75\$ 6 mois

39\$ 3 mois

Livraison par la poste :

Édition quotidienne =

145\$ par année

79\$ 6 mois

42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe, enregistrement

numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque

nationale du Québec.

Partager la richesse

225 VOIX contre 9, dans un document portant sur l'économie américaine, l'épiscopat des États-Unis dénonçait il y a quelques mois « le scandale moral et social de la pauvreté étendue dans un pays aussi riche » et réclamait un nouveau partage de la richesse. Ce n'est pas la première fois que les évêques d'un pays ou d'un autre prennent position sur cette question. C'est en effet une question de morale, une question d'éthique et de justice. C'est aussi une question politique qui, si elle devait trouver la réponse que demandent les évêques, entraînerait une révolution.

À force d'entendre les spécialistes et les analystes nous parler de crise économique et de crise financière, on en arrive à oublier que ce sont surtout les autres, des centaines de millions d'individus à travers le monde, qui en souffrent et qui en meurent dans le quotidien des choses.

Je ne suis pas économiste et ce que j'en dis aujourd'hui est ce que je retiens des lectures, des opinions et des analyses qui sont faites par les autres. Nous vivons tous plus ou moins à crédit. Les individus, l'entreprise privée, les gouvernements plus que tout le monde, et même les continents.

Si la Banque mondiale est aujourd'hui aussi présente dans les pays en voie de développement, c'est en grande partie pour sauver les milliards de dollars qui y ont été dépensés, prêtés ou investis par les pays capitalistes développés. Bon nombre de pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, si on devait leur réclamer le paiement immédiat de ce qu'ils doivent, seraient

incapables de rembourser même une partie des intérêts accumulés. Même au Canada, s'il arrivait que théoriquement le pays doive rembourser toutes ses dettes au cours de la même année, cela représenterait pour chaque citoyen le paiement immédiat de plusieurs milliers de dollars, chose évidemment impossible.

Pour se développer, l'économie de cette fin du 20^e siècle vit, si on peut dire, deux ou trois ans à l'avance. Nous dépensons aujourd'hui l'argent que nous devrions normalement gagner l'an prochain, dans deux ans ou dans trois ans.

Dans ce contexte, s'il arrive comme chez nous et même comme

de la qualité de vie, de l'enseignement et de l'environnement que l'on trouvera le plus facilement à couper. Dans tous ces domaines où les citoyens ne sont pas naturellement organisés pour faire équilibre et front commun face à l'État, on cherchera l'économie de quelques dépenses non moins essentielles que les immenses avantages qui sont donnés en permanence aux entreprises majeures de l'économie d'aujourd'hui.

Les évêques américains ont raison. Les évêques canadiens, qui se sont aussi prononcés sur cette question il y a quelque temps, sont arrivés aux mêmes conclusions et ont également raison. Pourtant, le

ciété.

Les évêques américains ne sont pas de dangereux révolutionnaires, pas plus d'ailleurs que les évêques canadiens. Ils ont pour la plupart un âge respectable et sont unanimement respectés dans leur milieu autant qu'au sein de leur communauté religieuse. Leurs voix, celle du pape, celle d'un nombre croissant d'universitaires et de chercheurs rejoignent les discours tenus aux Nations unies par les pays en voie de développement quant à la nécessité de changements fondamentaux dans les attitudes, seules capables de conduire éventuellement à une réforme du système économique occidental et mondial.

Mais, obstinément, inéluctablement, ces grands appareils à produire l'économie dont nous consommons les sous-produits continuent leur marche, accélérant le pas, pressant à la consommation, développant l'industrie militaire sans laquelle nous n'aurions pas de calculatrices à trois dollars. Ils ont devant eux ces centaines d'hommes et de femmes qui gouvernent ou contrôlent les populations locales en s'assurant qu'elles sont le plus docilement possible au service de cette même économie. La carotte et le bâton, version de l'an 2000, sont toujours les mêmes instruments de gouvernement, même s'ils sont inégalement partagés selon les pays et les régimes.

Personne ne peut savoir ce qui se passera d'ici la fin du siècle. S'il est de mise d'être optimiste, rien, objectivement, ne permet de conclure qu'il se passera quelque chose ou qu'il ne se passera rien du genre de ce que l'on pourrait appeler une troisième guerre mondiale. En fait,

comme on peut le constater chez ceux qui aiment aligner des colonnes de chiffres, on pourrait conclure en se basant sur le nombre de tués dans des conflits locaux et régionaux, que la troisième guerre mondiale est en cours depuis plusieurs années, du Vietnam à l'Afghanistan en passant par le Liban, l'Irak et l'Iran. Au lieu de se passer en Europe, elle est disséminée un peu partout à travers le monde. Les bilans, pour être répartis sur de longues périodes et sur d'aussi vastes territoires, n'en sont pas moins pires que ceux des deux derniers conflits mondiaux.

Les évêques rêvent de voir une partie de l'économie de guerre transformée en économie de paix. La raison autant que les sentiments ne les contredisent pas. Mais voilà : si cela devait se passer, les gagnants d'aujourd'hui seraient les perdants de demain. Or, ceux qui sont au sommet de l'économie sont pour la plupart fortement impliqués dans l'industrie de guerre et ce sont les mêmes qui conseillent, orientent et alimentent les décisions stratégiques des gouvernements de quelque importance. Bien sûr, le discours militaire n'est pas toujours mis de l'avant. Il est la plupart du temps « blanchi » comme on dit de l'argent mal gagné qu'il est « blanchi » pour se retrouver ensuite dans des industries parfaitement légitimes et pacifiques. C'est ainsi que l'on parle de recherche, mais pas de l'importance de la recherche. C'est ainsi que l'on parle de développement économique, mais pas de tous les aspects du développement économique.

L'Année de la paix se termine. Douze petits mois symboliques dont on ne saura jamais s'ils ont eu quel impact que ce soit. Les discours étaient beaux. L'espoir est de mise et les pessimistes, qui ne font pas rire, ont tort. On a besoin d'être gai, on a besoin de se convaincre que tout n'est pas si mauvais que ça

et dans ce contexte, le discours des évêques a peu de résonance.

Finalement, pour avoir quel impact, il faudrait que la masse se reconnaisse suffisamment d'objectifs, de contraintes et de solidarités pour enclencher des démarches collectives qui conduiraient à des projets de société. L'expression n'est plus à la mode mais la réalité est toujours présente. L'éclatement en millions d'individus d'une société lui enlève à peu près toutes ses chances de se développer dans l'équilibre des forces économiques d'une part et sociales de l'autre. Lorsque les individus acceptent de n'être que cela, ils cèdent toute la place aux exigences du développement économique dont les règles et les contraintes ne souffrent à peu près jamais d'exception et ne tiennent en compte la personne que dans la mesure où elle est un élément et un agent de productivité améliorée.

Aujourd'hui, sous la gouverne de l'économie — reine, l'individu est prince ou esclave. Entre les deux, il n'y a que des escaliers qui montent et d'autres qui descendent. La société que l'on reconnaît, dans la social-démocratie libérale et néo-conservatrice, c'est la même chose, c'est la société de consommation et de dépendance par rapport aux bienfaits de l'économie.

Mais la société dont parlent les évêques, celle qui a besoin pour survivre sans éclater, de changements radicaux, n'est ni évidente ni prochaine. Le fait que des pays soient pires que nous ne change rien au fond des choses. C'est pourtant cette société qu'il faut se soulever et à laquelle il faut résolument travailler. Et si l'Année de la paix n'a fait que nous éveiller au moment de quelques éphémères émissions de télévision en 1986, rien n'empêche qu'elle ne se poursuive, dans nos actions et nos convictions, bien au-delà du 31 décembre prochain.



LES ANNÉES QUI VIENNENT

JEAN-PAUL L'ALLIER

aux États-Unis que les gouvernements soient endettés au-delà de la capacité de payer de l'ensemble de ceux qui supportent le fardeau fiscal, l'administration publique est en crise, en crise permanente. C'est le discours politique de cette fin d'année.

Comme il est à peu près impossible de diminuer les structures, d'alléger le poids et le coût de l'administration publique, c'est dans les services, dans l'innovation, dans la recherche, dans l'amélioration

président Reagan et ses conseillers comme tous ces hommes « justes » qui gouvernent à droite nos pays et nos économies, pourtant respectueux de toutes les structures formelles et officielles, ne se sont pas gênés pour remettre à « leur place », ces trouble-fête dont la crédibilité n'est pas en cause et qui de ce fait peuvent causer quelques dommages dans une opinion publique qui n'a plus tellement confiance dans l'appareil politique pour s'occuper de l'avenir de la so-

Les marécages linguistiques

3) Le besoin d'une législation étanche pour protéger le français au Québec

LÉON DION

IL EST peu de lois humaines intangibles et, certes, la loi 101 n'est pas de celles-là. Sans aucun doute, un jour, il faudra l'amender pour en améliorer le fonctionnement administratif et la protéger des nombreux assauts extérieurs qu'elle subit présentement.

La question se pose : d'où venait donc cette supposée demande populaire pour modifier la loi dans le sens que la ministre des Affaires culturelles cherche à imposer aujourd'hui ? On fait état d'un certain laxisme au sujet de l'application de la loi au cours des deux ou trois dernières années du gouvernement du Parti québécois et il est vrai que ce dernier n'a pas brillé par diligence et compétence dans sa défense contre ceux qui intentaient des poursuites devant les tribunaux sur certains articles de la loi 101 mis en cause par la constitution fédérale de 1982.

Mais tout cela, que l'on peut porter au compte de la fatigue et de la conscience de l'inévitable déconfiture du

parti, n'est rien par comparaison avec les déconcertantes manœuvres du gouvernement Bourassa à l'endroit de la loi 101. Pourtant, le programme électoral du Parti libéral du Québec : « Maîtriser l'avenir » de février 1985 ne comportait aucune allusion à la question linguistique. Les seules résolutions sur la langue, adoptées en congrès par les députés, furent celles proposées par le député Reed Scowen qui réclamait plus de tolérance envers l'affichage bilingue. Il y eut sans doute des engagements électoraux portant sur d'autres aspects de la loi 101, mais la grande masse de l'électorat francophone les ignore. Après la victoire électorale, le premier ministre Bourassa a dit craindre le grand risque d'ouvrir ce panier de crabes. Et il avait raison. Mais le panier fut ouvert par l'emportement zélé de quatre de ses ministres, dont surtout la ministre des Affaires culturelles.

Les valves d'une nouvelle offensive d'anglicisation du Québec, par suite d'actes d'omission et de commission contre la langue française, risquent de s'ouvrir si grandes que

même l'organisation Alliance Québec, dont l'objectif légitime est de protéger l'anglophonie, se sent obligée d'inviter les commerçants mont-réalis à mettre la pédale douce en ce qui concerne l'unilinguisme anglais dans l'affichage.

Les événements en cours sont d'autant plus malheureux que les plus graves dangers qui menacent le français au Québec ne venaient plus, tout au moins, jusqu'à l'adoption de la constitution fédérale de 1982, des anglophones québécois. Ces derniers comprenaient de mieux en mieux que l'objectif véritable de la loi 101 n'était pas d'abolir la langue anglaise au Québec mais bien plutôt de faire en sorte que, dans la mesure du possible, les allophones puissent s'intégrer à un nouveau Québec qui serait prioritairement français. En réalité, les progrès accomplis par le français en moins de 10 ans dans des secteurs cruciaux de l'activité étaient tels que l'insécurité linguistique séculaire parmi les francophones québécois était en train de se dissiper et que, parmi la jeunesse francophone, on ne percevait plus aucune agressivité

à l'endroit de l'anglophonie. Non, jusqu'à ce que le gouvernement Bourassa remette tout en question, le danger, pour le français, ne venait plus de l'intérieur mais plutôt de l'extérieur.

Le danger, il vient d'abord de la constitution fédérale de 1982. Le ministre Rémillard confirme que les dispositions de la charte constitutionnelle « établissent le bilinguisme à l'Assemblée nationale et dans d'autres institutions québécoises et qu'elles établissent la clause Canada, permettant à tous les parents qui ont étudié en anglais dans une autre province de fréquenter ici l'école anglaise » (*La Presse*, 11 décembre). En outre, de nombreuses clauses ont été portées devant les tribunaux dans le domaine de l'affichage et autres secteurs d'activité, qui seraient susceptibles d'émonder encore la loi 101. Il se pourrait également qu'en s'appuyant sur l'article 15 de la charte, portant sur la discrimination, des poursuites devant les tribunaux rendent inconstitutionnels d'autres pans de la loi 101. Enfin, ma con-

fiance dans la volonté du présent gouvernement, de protéger le français au Québec, s'amenuise au point où je ne serais pas surpris qu'il donne son autorisation à la suppression de l'article 59 (2) de la même charte qui permet au Québec de ne pas adopter la clause universelle dans le choix des parents de l'école anglaise ou française pour leurs enfants (alinéa 23(1) a), ce qui reviendrait au libre choix.

Mais d'autres dangers, encore plus graves peut-être, menacent la promotion, sinon la survie, du français au Québec. Je me bornerai à en mentionner que quelques-uns : les conséquences linguistiques du renouvellement des accords commerciaux avec les États-Unis; la recherche d'un marché extérieur, généralement anglophone, par les dirigeants francophones des petites et moyennes entreprises; les risques linguistiques encourus par la privatisation d'entreprises publiques; le développement des technologies de pointe, notamment le jargon « anglicisant » de l'informatique et de la bureautique; l'envahissement des médias

américains par suite de la multiplication des canaux d'émission par satellite, etc.

Peut-être que le risque le plus grand que court le français est la sécularisation de la mentalité, surtout parmi la jeunesse, concernant le fait français. Le projet de loi 140 aura peut-être au moins l'avantage d'ébranler cette sécurité. Mais, en retournant les Québécois les uns contre les autres, il suscite des antagonismes stériles qui aboutiront fatalement à un déferlement de l'irraison et du fanatisme. Et surtout, c'est là son principal tort, il détourne l'attention des véritables cibles, de ces cibles mêmes que ne prévoyait pas la loi 101 et qui, pourtant, représentent aujourd'hui pour la francophonie internationale et pour le Québec en particulier, en raison de la fragilité du français due à sa faible faculté d'attraction et à son environnement continental, une menace bien plus pressante que la coexistence obligée des Québécois avec leurs compatriotes anglophones qu'ils apprennent graduellement à mieux connaître et à moins craindre.

1989 : des États généraux de la langue française ?

JEAN-MARC LÉGER

Extraits de l'allocution prononcée par M. Jean-Marc Léger, à la Sorbonne, à Paris, au moment où les autorités universitaires françaises lui décernaient un doctorat honoris causa. Pour l'ancien journaliste du DEVOIR, cet honneur consacrait sa collaboration à l'établissement et au fonctionnement de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

IL SERAIT paradoxal, et pour le moins incohérent, de prétendre organiser et développer une communauté mondiale de langue française si, dans le même temps, nous laissons se dégrader cette langue dans chacun de nos pays, se multiplier les chevaux de Troie clandestins et s'affaiblir ou s'étioiler les instruments de sa défense et de sa promotion. Nous avons d'autant plus en la matière une ardue obligation de vigilance et d'intervention que le français n'est pas seul en cause et que son évolution aura valeur exemplaire.

De quel prix faudrait-il payer la prétendue libre circulation des produits culturels dans un contexte mondial de rapports léonins où quelques super-puissances seulement (et ce pluriel même semble excessif) disposent des moyens techniques et matériels de diffuser massivement le fruit innombrable de leurs industries culturelles ? Serions-nous disposés ou résignés à consentir comme rançon de cet illusoire et redoutable progrès à la fois une stérilisation uniforme à l'échelle planétaire et une lente, une insidieuse folklorisation de la plupart des cultures, celles d'Occident autant que celles d'Afrique et d'Orient ? Nous assistons au dévoiement de l'universalité dans une grise et confortable uniformité, facilitée par la régression de la pensée critique, par la prédominance du spectacle sur le discours, de l'image sur l'écrit, par un processus d'infantilisation du citoyen.

L'application des lois du marché au domaine des industries culturelles, la massification de l'imaginaire, la concurrence impitoyable entre des multinationales contraintes d'oeuvrer à l'échelle du monde, conduisent fatalement à la banalisation du produit, et à ses compagnes obligées que sont la facilité et la médiocrité. L'entreprise dite multinationale a besoin de l'uniformisation des mœurs et des modes de vie d'abord, des mentalités et des sensibilités ensuite : elle en est à la fois le principal artisan et le premier bénéficiaire. Et, si pour un temps encore, la diversité des langues entraîne le passage par la traduction — qui ne fait au reste que masquer le conditionnement — l'extension accélérée d'un modèle unique de bilinguisme, avec le quasi-monopole de l'anglais comme première langue étrangère, aura aboli demain l'ultime barrière à une forme inédite de colonisation.

Si cette tendance devait se confirmer, ce n'est pas seulement la vocation internationale des langues de grande diffusion qui serait en cause mais leur rayonnement et leur autorité dans les pays même formant leur domaine naturel. L'avenir d'une langue se joue aujourd'hui sur les trois plans majeurs que sont la recherche scientifique, l'innovation technologique et l'univers des communications; si elle y est présente au moins dans une large mesure, elle reste partie prenante au débat mondial. Il en découle pour l'ensemble des scientifiques, des chercheurs et des créateurs, comme pour les grands moyens d'information, une responsabilité dont il n'est pas évident qu'ils aient toujours parfaite conscience.

Si la langue française doit être plus que le bien commun, une sorte de patrie commune de tous ses locuteurs, le lieu de notre solidarité et de l'héritage partagé autant que celui de l'apprentissage collectif de l'avenir, alors il nous faut lui vouer la même piété attentive et exigeante, lui porter le même attachement vigilant que commandent légitime-

ment les patries charnelles. Il nous faut surtout inventer et exprimer par elle les réponses que nous pouvons proposer aux grandes interrogations de l'homme d'aujourd'hui.

Sans doute appartient-il à chacun de nos pays, en fonction de ses propres données socio-culturelles, de ses priorités, de son environnement et de son histoire, de définir les voies et moyens d'une politique de défense du français chez lui ainsi que la mesure de sa participation à l'effort collectif. Et il va de soi qu'en la matière, les pays où le français est langue maternelle et nationale sont investis d'une responsabilité éminente à laquelle on voit mal qu'ils puissent se dérober, si lourdes en soient les implications et les exigences, y compris, désormais, le devoir de légiférer. Car la protection de la langue s'impose au même titre, et peut-être plus, que celle du territoire national dans son acceptation physique : la défense de ce dernier apparaîtrait d'ailleurs assez vaine et dérisoire s'il abritait un peuple déjà conquis, c'est-à-dire culturellement aliéné. À l'heure des nouvelles entreprises de communications et des nouveaux empires que représentent les entreprises multinationales, les frontières changent de nature et de signification et le danger est aussi bien à l'intérieur qu'au-delà.

Il faut transformer les risques en chances, les périls en atouts : à cet égard, c'est moins une stratégie de résistance qu'une stratégie d'affirmation qui s'impose. Nous devons savoir saisir à plein les possibilités nouvelles qu'offrent les progrès révolutionnaires de la micro-électronique, de la télématique et de la communication. Le monde de la langue française peut et doit incarner d'exemplaire façon la société de l'information : son avenir y est inscrit.

La diversité des situations par rapport à la langue commune n'interdit cependant pas d'envisager et de mener dans une certaine mesure une action collective ou de reconnaître l'opportunité d'une sorte de commun dénominateur. À cet égard, j'ai le sentiment que l'effort à engager

devrait s'articuler autour de cinq préoccupations maîtresses :

1) la qualité de la langue, ce qui met en cause non seulement l'institution scolaire mais l'ensemble des médias ;

2) la créativité, qui passe par le développement de la terminologie, pour exprimer la vitalité innovatrice de la langue et sa capacité à maîtriser, à naturaliser les emprunts à d'autres langues ;

3) la maîtrise de l'outil informatique et de la technologie des communications, si l'on entend que le 21^e siècle puisse se penser et se dire en français ;

4) la protection de la langue par l'intervention appropriée des pouvoirs publics et par l'éveil de la conscience linguistique de l'ensemble des citoyens, notamment de ceux à qui leur fonction confère autorité morale et moyens d'action ;

5) le souci enfin d'une ouverture très large aux langues et civilisations autres que l'anglo-américaine, pour contribuer à préserver la diversité culturelle du monde, souci qui doit animer en particulier le milieu scolaire et les médias.

Je serais enclin à proposer la réunion à l'échelle internationale d'États généraux de la langue française, soigneusement préparés pendant deux à trois ans dans chacun de nos pays et axés sur les cinq thèmes majeurs que j'ai énoncés précédemment. Seraient au premier chef concernés, l'enseignement, l'entreprise, les médias et, naturellement, les pouvoirs publics par les ministères correspondants aux trois ordres précédents. Inventaire sans complaisance de la situation, échange de formules et d'expériences, adoption d'un plan d'action vaste et souple, mise en place d'organes permanents de consultation et de liaison : telles seraient les tâches principales, urgentes et indispensables, de ces États généraux. Et puisque l'année 1989, déjà chargée d'un puissant symbolisme, marquera le 450^e anniversaire de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts,

c'est-à-dire de la première forme de reconnaissance du statut officiel du français, de la première législation linguistique, en quelque sorte, c'est tout naturellement cette année-là, et bien sûr en France, que pourraient se tenir ces premiers États généraux. Dans leur prolongement, on

pourrait créer un Observatoire international de la langue qui, à partir des données de tous ordres recueillies périodiquement, disposerait en permanence d'un état de la situation du français dans le monde, indispensable pour orienter, rectifier ou infléchir l'action.

LIBRAIRIE HERMÈS

1120, av. Laurier ouest, outremont, montréal • 274-3669

de 9 à 9
362 jours par année

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

JEUX de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION « DES CHIFFRES ET DES LETTRES » EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVQV (reprise à 11 h 30)

De 8 heures à minuit

7 jours par semaine

RENAUD-BRAY

5219, Côte-des-Neiges — (514) 342-1515

SUITES
DE
LA PREMIÈRE
PAGE

◆ Mulroney

C'était à l'occasion de la remise en question des programmes sociaux, et sa cote de popularité ne s'en est jamais remise. Elle n'a cessé de baisser et stagne depuis six mois aux environs de 30 %.

Ce retour à un « juste milieu », le premier ministre croit possible de le réaliser en 1987. Lui qui est habitué depuis deux ans et demi à voir ses rêves se transformer en cauchemar, il pourrait... avec un peu de chance et de doigté voir de fait son rêve devenir réalité. Il le souhaite d'autant plus que s'il ne réussit pas cette année, il n'aura plus le temps de le réaliser avant les élections.

Côté chance, M. Mulroney a maintenant quelques atouts de son côté. Depuis quelques mois, le gouvernement conservateur apparaît enfin ne plus être la cause principale de ses malheurs. Plus expérimentés, les ministres ne commettent plus les erreurs qui ont été à la source même de la série noire de scandales qui ont marqué les 18 derniers mois. Plus aguerris, ils offrent aussi à l'opposition une meilleure défense, une défense plus cohérente.

Les mesures prises depuis l'été dernier par le premier ministre ont porté fruit. Les Communes ont de fait cessé d'être une foire d'empoigne sous le nouveau président, John Fraser. Le remaniement ministériel de juillet a débarrassé le cabinet de ses maillons faibles.

Surtout, le gouvernement apparaît mieux coordonné. Cela, grâce à la présence du vice-premier ministre Don Mazankowski qui a la main haute sur les travaux parlementaires. Grâce aussi à l'arrivée de nouveaux conseillers dans l'entourage immédiat du premier ministre, notamment Dalton Camp qui a à l'oeil toutes les stratégies gouvernementales.

L'opposition qui obtenait auparavant en deux ou trois semaines la tête d'un ministre pris au cœur d'un scandale, a ainsi fait chou blanc cet automne. Devant les hauts-cris poussés par l'opposition devant les dépenses de voyage du premier ministre ou devant les millions supplémentaires dépensés pour construire une prison à Port-Cartier, le gouvernement n'a pas bronché suivant à la lettre sa stratégie. L'improvisation avait de moins en moins sa place, au point que même les colères publiques de Brian Mulroney étaient bien préparées.

La chance devrait pouvoir d'autant plus sourire à M. Mulroney que le programme de son gouvernement est désormais arrivé à maturité, avec des projets conçus et initiés par son équipe conservatrice. La période où l'ordre du jour politique continuait d'être déterminé par les projets et problèmes laissés en héritage par le gouvernement libéral est révolue.

En 1987, les conservateurs seront seuls maîtres de cet ordre du jour. Tous les grands projets sont de leur cru: libre-échange, réforme fiscale, réforme constitutionnelle, réforme de l'assurance-chômage, refonte de la loi sur la radio-diffusion et de la loi des transports, révision de la politique canadienne de défense, adoption d'un programme national de garde pour les enfants et débat sur le rétablissement de la peine de mort.

Devant une telle quantité de projets, la chance seule ne suffira pas au premier ministre. Il lui faudra aussi beaucoup de doigté pour réussir à maintenir le cap sur le « juste-milieu », à travers un programme de gouvernement chargé d'un aussi grand nombre de projets, aussi importants et divers.

Le programme arrêté pour la seule année de 1987 compte en fait plus de réformes majeures qu'il n'en a été réalisées depuis le début des années 80. M. Mulroney pourrait en avoir rapidement plein les bras, une situation que ses prédécesseurs ont déjà vécu, tel Pierre Trudeau qui, pour éviter de mettre en danger sa réforme constitutionnelle, devait

abandonner la réforme fiscale confiée à Allan MacEachen.

Par ailleurs, l'appui de ses collègues du gouvernement n'est pas chose totalement acquise au premier ministre. D'accords pour revenir au centre de l'échiquier en principe, ils pourraient agir différemment lorsque viendra le temps d'examiner chaque projet, d'autant plus qu'ils sont souvent plus à droite qu'il ne l'est lui-même.

Pour être convaincant auprès de l'électorat, le premier ministre devra alors convaincre ses collègues de faire plus que seulement donner l'impression de vouloir trouver « le juste milieu ». Il lui faudra les amener à s'y installer à demeure. Surtout en matière sociale où l'impression négative créée par la désindexation des pensions de vieillesse est profonde. Le maintien des acquis à l'occasion de la réforme de l'assurance-chômage ne sera pas suffisant. Il faudra aussi que la réforme fiscale aille dans le sens de l'équité sociale et que le ministre des Finances trouve assez d'argent pour financer le programme promis pour les services de garde d'enfants.

Contrairement à d'autres circonstances, la conjoncture ne permettra pas aux ministres conservateurs de chercher à se replier vers des solutions de compromis faciles, propres aux gouvernements en difficultés. La création de commissions d'études ne sera pas possible: l'assurance-chômage vient de faire l'objet d'une telle étude; la tenue d'un vote libre sur le rétablissement de la peine de mort a fait l'objet d'un engagement formel que les députés conservateurs n'ont pas oublié; les négociations sur le libre-échange doivent produire un accord au plus tard le 30 septembre.

Ne pouvant pratiquer la fuite en avant sur ces sujets, le premier ministre n'aura pas le choix de montrer ses vraies couleurs et ses vrais talents. « La politique, ce n'est pas un endroit pour les petits garçons », disait-il en septembre.

◆ Reagan

fait part de son intention de quitter ce poste pour retourner travailler au Centre des Études stratégiques et internationales de l'Université de Georgetown à Washington, dont il a été le président.

La Maison-Blanche avait indiqué la semaine dernière qu'elle avait désigné M. Anton Keel, actuellement conseiller en exercice de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, comme successeur de M. Abshire à l'OTAN. Cette nomination doit encore être confirmée par le Sénat.

Plusieurs parlementaires, dont le chef de file de la majorité républicaine sortante au Sénat, M. Robert Dole (Kansas), avaient appelé M. Reagan à désigner un conseiller spécialement chargé de l'affaire iranienne.

M. Dole a estimé que le choix de M. Abshire était « excellent ». Sa nomination montre à nouveau « au Congrès et au peuple américain que le président Reagan est déterminé à contrôler cette controverse jusqu'à ce que l'affaire soit complètement résolue », a-t-il affirmé dans un communiqué.

Le nom de M. Abshire avait été évoqué pour le poste de conseiller pour les affaires de sécurité nationale abandonné le 25 novembre dernier par le vice-amiral John Pindexter à la suite des révélations sur le détournement vers les *contras* de profits des ventes secrètes d'armes à l'Iran.

Mais la Maison-Blanche avait nommé à ce poste M. Frank Carlucci, ancien ambassadeur au Portugal et ex-directeur adjoint de la CIA.

◆ Immobilier

gressé de 16 % en douze mois. De \$60.000 à \$50.000.

Et puis, il y eu également Sherbrooke où l'augmentation est d'à peine 5 %, de \$48.000 à \$50.000. L'Ontario, où a été enregistré une hausse de 6 %, de \$69.000 à \$74.000. Bref, toutes ces régions n'ayant pas conjugué leurs efforts au même rythme que les autres, on a une pondération telle, que le prix moyen à la grandeur du Québec est aujourd'hui de \$74.000 par rapport à \$66.000 au terme de 1985, d'où le 11 %.

En contrepartie, les maisons du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont augmenté de 13 %, de \$50.000 à \$56.000. Celles de Lanaudière ont pris 14 % de mieux, passant de \$43.000 à \$49.000 et celles de la région de Québec de plus de 14 %, de \$57.000 à \$65.000.

Dans la région montréalaise les choses sont éminemment plus compliquées. Si le nombre des transactions a enregistré une hausse de 15 %, la valeur des sommes en jeux a progressé de 28 %. Alors qu'en 1985 elle fut de \$1,2 milliard, cette année plus de \$1,6 milliard a circulé. Quant à la valeur marchande, la Chambre d'immeuble du Québec a remarqué qu'elle se situe aux environs de 11 % de plus qu'en 1985. De \$70.000 à \$77.000.

Mais là, plus que partout ailleurs au Québec, tout dépend où se situe le pignon sur rue et tout dépend de ce qu'on achète. De la masure au palace, ce ne sont effectivement pas les catégories d'habitats qui manquent.

Ainsi, à Beaconsfield, bungalow individuel et maison à deux étages ont augmenté de 33 % en un an, pour se fixer respectivement à \$75.000 et \$165.000. A Saint-Lambert, le bungalow a enregistré une hausse de 34 %, à Saint-Bruno-de-Montarville de 31 %, à Dollard-des-Ormeaux de 29 %, à Saint-Laurent de 19 %, à Côte Saint-Luc de 17 %.

Par contre, le bungalow de Pointe-aux-Trembles a enregistré une hausse de 5 %, celui de Boucherville d'un peu plus de 8 %, et celui de Longueuil et de Repentigny de 9 %.

A l'ensemble du Québec, M. Serge Cayer, président de la Chambre d'immeuble du Québec, a prévu, lors d'une entrevue accordée au DEVOIR, que, « s'il n'y a pas de mini-récession en 1987, les prix devraient augmenter aussi rapidement qu'en 1986 ».

A l'agenda 87 de Mulroney: sommets et libre-échange

BERNARD DESCOTEAUX

Ottawa — Le calendrier politique du premier ministre Mulroney pour 1987 sera dominé par les questions internationales: le sommet annuel avec le président Reagan, le sommet de la francophonie, la conférence biennale du Commonwealth seront autant d'événements qui auront lieu au Canada en 1987. De plus, le premier ministre devra suivre attentivement le délicat dossier des négociations sur le libre-échange qui connaîtra son dénouement en 1987.

Voici, mois par mois, les principaux événements de 1987. Certains comme le débat sur le rétablissement de la peine de mort se dérouleront à un moment qui n'est pas encore arrêté, le premier ministre se réservant le choix du moment jugé le plus opportun. ■ JANVIER

Reprise des travaux des Communes le 12 janvier. A l'ordre du jour, il y a la poursuite de débats sur des projets importants pour le Québec comme le projet sur les brevets de produits pharmaceutiques, le projet de loi vendant Canadair à Bombardier. Le Secrétaire d'Etat David Crombie devrait déposer le projet de loi modifiant la Loi sur les langues officielles alors que Michael Wilson déposera un peu plus tard le projet de loi dit des accords fiscaux (péréquation).

Visite officielle du premier ministre français Jacques Chirac qui sera à Ottawa, les 15 et 16 janvier, puis à Montréal et Québec, les 16 et 17 janvier.

Voyage en Afrique du premier mi-

nistre Mulroney qui, du 27 janvier au 2 février, visitera le Zimbabwe et le Sénégal.

Lancement officiel dans la deuxième moitié du mois des négociations constitutionnelles visant à obtenir l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel de 1981. ■ FEVRIER

Présentation par Michael Wilson, le ministre des Finances, de son troisième budget à la fin du mois. Le ministre, tout en poursuivant son objectif de réduction du déficit, fera connaître certains éléments de la réforme fiscale qu'il entend réaliser. ■ MARS

Congrès biennal du Nouveau parti démocratique qui se tient pour la première fois de son histoire à Montréal à la mi-mars. ■ AVRIL

Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones dans la constitution. Cette conférence pourrait être suivie ou précédée immédiatement d'une conférence des premiers ministres sur le dossier Québec.

Visite officielle du président Ronald Reagan au Canada pour son sommet annuel avec le premier ministre du Canada, le 4 et 5 avril, à Ottawa. A l'ordre du jour de la rencontre: les litiges commerciaux entre les deux pays, les négociations sur le libre-échange, les pluies acides. ■ MAI

Dépôt par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, de la politique de son gouvernement à l'égard de la réforme de l'assurance-chômage.

Visite possible en mai, sinon un peu plus tard, du président français

François Mitterand. Les deux gouvernements discutent toujours d'une date officielle pour ce voyage.

■ JUIN

Tenue du sommet annuel des chefs de gouvernement des sept pays occidentaux les plus industrialisés, du 8 au 10 juin. L'Italie reçoit cette année les Sept à Venise. Brian Mulroney pourrait en profiter pour faire une visite officielle au Vatican. ■ SEPTEMBRE

Réunion du deuxième sommet des pays francophones à Québec, les 2, 3 et 4 septembre, où une quarantaine de chefs d'Etat et chefs de gouvernement seront présents. La réunion sera sous la présidence de Brian Mulroney. Juste avant aura eu lieu une série d'événements culturels organisés par le Québec.

Conclusion des négociations canado-américaines sur le libre-échange. Le 30 septembre est la date ultime pour aviser le Congrès américain de l'intention des deux pays de conclure une entente et pour l'informer du contenu de l'entente. ■ OCTOBRE

Conférence biennale des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui se tient à Vancouver sous la présidence de la reine Elizabeth II, à la mi-octobre. Une cinquantaine de leaders politiques sont attendus à cette rencontre qui dure une semaine.

Présentation probable du livre blanc sur la politique de défense du Canada par le ministre de la Défense, Perrin Beatty. ■ NOVEMBRE

Conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie à Toronto.



Brian Mulroney

Rétrospectivement, M. Cayer a indiqué que l'année 1986 a été marquée par un retrecissement de l'offre. « Le choix des propriétés s'est grandement réduit comparativement aux années précédentes. D'ailleurs, la prise de décision que s'accorde l'acheteur est beaucoup plus courte qu'auparavant ».

D'autre part, le phénomène de retour à la ville s'est, au cours des douze derniers mois, confirmé. De telle sorte que les centres urbains ont enregistré, en général, des augmentations plus substantielles que les banlieues éloignées. « L'époque de la maison à la campagne, de poursuivre M. Cayer, est révolue. Les personnes qui, il y dix ans, avaient fait l'acquisition de ce type de propriété sont nombreux à revenir en ville ».

Autre constat, « on a remarqué que l'acheteur de 1986 a beaucoup plus de comptant que celui d'avant la crise de 1981 ». Alors que les consommateurs achetaient avec une moyenne de 5 à 10 % de liquide, selon M. Cayer il est de plus en plus en courrant de voir des personnes ayant 15 % et plus de capital. « Acheteurs et vendeurs ont tiré des conclusions de la crise de 1981 », a souligné M. Cayer.

◆ Quatre groupes

pro-iranienne a téléphoné à une agence de presse occidentale pour affirmer que l'opération avait été préparée en coordination avec le parti Dawa, formation composée de chiites irakiens hostiles au régime du président Saddam Hussein.

Le correspondant a déclaré en arabe que le Jihad intensifierait ses attaques contre les intérêts économiques et militaires irakiens et exigé la libération de 17 camarades emprisonnés au Koweït à la suite d'attentats commis en décembre 1983 contre les ambassades française et américaine.

Il a ensuite lancé un avertissement à la France: « Le Jihad exige l'arrêt immédiat de l'aide militaire et financière française à l'Irak. Nous n'abandonnerons pas cette exigence. Nous souhaitons que Chirac comprenne ce message », a-t-il ajouté. Et de préciser que les négociations actuelles entre les gouvernements

français et iranien visant à régler le contentieux financier de l'Eurodif ne sont pas liées avec la captivité des otages.

Il a par ailleurs invité l'Arabie saoudite à relâcher immédiatement les deux pirates de l'air qui auraient été appréhendés après la destruction de l'appareil.

Le correspondant a ajouté que les pirates n'avaient pas l'intention de détruire l'avion mais de s'en servir comme moyen de pression sur le gouvernement irakien.

Le ministère saoudien de la Défense avait annoncé jeudi en début de soirée que l'avion s'était écrasé jeudi vers midi après avoir raté un atterrissage forcé à Arar, un petit aéroport à 402 km au sud-ouest de Bagdad, dans le Nord de l'Arabie saoudite.

On indiquait, de même source, que sur 107 personnes à bord de l'appareil — 91 passagers, 15 membres d'équipage et un responsable de la sécurité — 62 avaient trouvé la mort. Le communiqué saoudien ne faisait pas mention d'un détournement suivi d'une explosion. L'avion, expliquait-il, avait dû se poser en catastrophe pour une raison inconnue et dépassé la piste de 800 mètres. Peu après, le gouvernement jordanien faisait état d'un détournement, information avancée quelques heures plus tôt par un radio amateur israélien. Cette version des faits devait être confirmée quelques heures plus tard par le témoignage d'un rescapé, l'ancien vice-premier ministre et ministre jordanien de l'Intérieur Suleiman Arar.

M. Arar, passager en première classe de l'appareil, a déclaré que l'appareil venait d'entrer en territoire saoudien quand un homme s'est levé, grenade à la main.

« Trois agents de sécurité se sont précipités sur lui, ont tenté de l'arrêter et l'ont projeté au sol. Il s'est dégage et a rampé vers le cockpit », a-t-il poursuivi.

« La porte a claqué. Alors il y a eu des bruits forts et des cris à l'intérieur du poste de pilotage et derrière la classe économique. Quelques instants après, il y a eu une explosion dans le poste de pilotage.

Puis, aussitôt après, il y a eu une autre explosion dans le compartiment de la classe économique et des coups de feu à l'intérieur du cockpit », selon M. Arar.

Un médecin d'Arar a déclaré à la télévision américaine ABC qu'il avait soigné des survivants pour des brûlures et des blessures par balles, sans doute reçues pendant le combat entre les pirates de l'air et le personnel de sécurité.

La nationalité de la plupart des victimes n'a pas été divulguée. Selon un autre passager jordanien, lui aussi rescapé, il y avait neuf personnes ouvrant le feu au pistolet, deux bombes, le feu. Il y a eu plus de 100 coups de feu en quatre ou cinq minutes et deux explosions. Aucune précision n'a été donnée sur l'identité et les revendications des pirates. Mais un responsable du gouvernement à Bagdad, cité par l'Agence de presse du Golfe, fait état de deux pirates pro-iraniens. Un pirate a été tué par un agent de sécurité. Selon ce responsable, l'autre a été tué lorsque l'avion a heurté le sol.

Il s'agit du plus sanglant détournement en l'air de l'histoire de l'aviation.

La Jordanie et l'Égypte ont condamné le détournement.

Par ailleurs, le Mouvement islamique révolutionnaire - branche irakienne (MIR), qui s'est manifesté pour la première fois hier en menaçant les autorités saoudiennes de représailles si elles livraient les auteurs du détournement du Boeing irakien, a publié en soirée sa version du dénouement de cette opération.

Dans un communiqué remis à une agence de presse occidentale à Beyrouth, cette organisation a rejeté sur l'Arabie saoudite la responsabilité de la fin tragique de ce détournement: nos Moudjahidine avaient pris le contrôle de l'appareil, 55 minutes après son décollage de Bagdad, en neutra-

lisant le service de sécurité en faction à son bord.

Intercepté par l'armée de l'air saoudienne à 13h30 locales, il a été contraint de se poser sur l'aéroport d'Arar, en territoire saoudien. Face à la détermination de nos frères, l'armée saoudienne a attaqué l'appareil à la tombée du jour vers 17h locales, provoquant un massacre, poursuit le communiqué.

Le communiqué indique que les pirates voulaient attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur la répression à laquelle se livre le régime au pouvoir en Irak, faire trembler (le président) Saddam Hussein et démontrer qu'on peut frapper son régime impie dans son antre, et mettre la main sur (l'ancien ministre jordanien) Suleiman Arar (qui était à bord et est sorti indemne du détournement).

◆ Zellers

tifie, et la compagnie continuera d'afficher dans les deux langues dans les autres provinces. Les menaces et le geste de violence dont ont été victimes certains magasins Zellers au cours des dernières heures l'amènent toutefois à manifester publiquement sa volonté d'aider les autorités gouvernementales à trouver rapidement une solution valable au problème de la langue d'affichage.

M. Paul rappelle que la compagnie Zellers, créée il y a 55 ans, a son siège social à Montréal et a toujours joué un rôle important dans l'économie québécoise. Un deuxième centre de distribution doit d'ailleurs ouvrir dans la métropole en août prochain.

L'attentat à la bombe s'est produit tôt mercredi et a été revendiqué à la radio privée par le Front de libération du Québec (FLQ) mais la police de la CUM doute du bien-fondé de cette hypothèse, ce groupe n'existant plus à toutes fins pratiques. Le constable William Bumbay a expliqué que deux bouteilles de vin remplies d'essence ont été lancées à travers les vitres du magasin Zellers vers deux heures du matin mercredi provoquant un incendie rapidement maîtrisé. Les dégâts sont évalués à \$10.000.

Quelques instants plus tard, le poste CKAC recevait un texte de deux pages d'un groupe s'identifiant comme la cellule Z du FLQ et réclamant la responsabilité de l'attentant

à la bombe. Le texte indique que la cellule Z appuie la cellule Omega qui a revendiqué les actes de vandalisme commis dans une station service du secteur nord de Montréal.

Interrogé sur les ondes de CKAC, l'ancien felquist Jacques Cossette-Trudel, qui fut emprisonné pour avoir kidnappé le diplomate James Cross en octobre 1970, a souligné qu'il n'y avait aucun moyen de déterminer vraiment la vérité quant au rôle présumé du FLQ, ce groupe n'ayant jamais existé vraiment comme tel mais bien sous différentes ramifications. Présentement à l'emploi du département de service social de la Ville de Montréal, Jacques Cossette-Trudel a ajouté que le FLQ des années 1960 n'était qu'une minuscule association de Québécois politiquement engagés et pressés de transformer la société par le biais de la violence. Quiconque prétendait approuver cette philosophie de changement était immédiatement identifié comme un membre du FLQ, de commenter Cossette-Trudel qui s'est dit surpris de constater que ce souvenir hante encore les esprits.

Il ajoute que la détérioration récente du climat social au Québec est nettement liée aux problèmes linguistiques et qu'ils sont nombreux encore les citoyens qui croient en la suprématie du français. Ce qui ne justifie aucunement des actes de violence, a ajouté l'ex-felquist qui est sorti de prison en 1980 après avoir servi une peine de six mois d'une sentence de deux ans moins un jour.

Depuis l'automne dernier, la compagnie Zellers est la cible de protestations et de menaces à la bombe pour persister à afficher dans les deux langues. Le 18 décembre dernier, la compagnie était accusée d'enfreindre un des règlements de la Loi 101 prohibant l'affichage bilingue, entendre en français et en anglais, mais lundi dernier un jugement de la Cour d'appel du Québec levait cette interdiction en permettant l'emploi d'une autre langue que le français dans les commerces.

Tout en se réjouissant du jugement de la Cour d'appel du Québec, le président de Zellers, M. Paul, a dit espérer pouvoir avoir raison un jour d'afficher en anglais et en français, une politique suivie dans les endroits du Canada où la force numérique de l'un ou de l'autre groupe le justifie. Dans le cas de Pointe-Claire et de Ville LaSalle, cette clientèle est à 72 % d'expression anglaise.

27 décembre

par la PC et l'AP

1985: attaques simultanées contre les comptoirs de la compagnie israélienne El Al dans les aéroports de Rome et Vienne: 19 morts, dont quatre des sept terroristes, et 115 blessés.

1984: ouverture du procès de quatre agents de la police secrète polonaise accusés du meurtre du père Popieluszko, un prêtre sympathisant de Solidarité.

1979: l'Union soviétique intervient en Afghanistan.

1978: décès, à l'âge de 53 ans, du président algérien Houari Boumédiène.

1975: les autorités de Pékin relâchent un hélicoptère soviétique qui s'était aventuré dans l'espace aérien chinois.

1974: coup de grisou dans une mine de Liévin (Pas-de-Calais): 42 morts; une plate-forme de forage pétrolier s'effondre en mer du Nord; au large du Yorkshire (Angleterre): 13 des 32 personnes qui étaient à bord périssent.

1956: une flotille des Nations-Unies entreprend le dégagement du canal de Suez, après l'opération de Suez.

1948: le cardinal Mindzenty est arrêté en Hongrie.

Ils sont nés le 27 décembre: l'astronome allemand Johannes Kepler (1571-1630); le chimiste et biologiste français Louis Pasteur (1822-1895); l'actrice et chanteuse américaine d'origine allemande Marilène Dietrich (1904); l'acteur français Michel Piccoli (1926).

28 décembre

par la PC et l'AP

1985: signature d'un accord de paix à Damas par les chefs des trois principales milices libanaises (chrétienne, chiite et druze).

1982: selon un rapport des Nations-Unies, 122 millions d'enfants sont nés dans le monde en 1982, dont 104 millions dans les pays en voie de développement.

1979: le président Carter envoie un émissaire à Londres pour discuter avec les alliés des États-Unis de l'intervention soviétique en Afghanistan.

1975: vaine tentative pour sauver 372 hommes bloqués par une explosion au fond d'une mine de charbon dans le nord-est de l'Inde: tous ont péri.

1969: des avions israéliens s'attaquent des objectifs le long du canal de Suez et en Jordanie, tandis que le Caire annonce une opération navale contre des positions israéliennes.

1967: vote, en France, d'une loi qui libéralise la contraception.

1948: assassinat de Nokrachi Pacha, premier ministre égyptien.

1938: l'Irak rompt les relations avec la France.

1937: décès du compositeur français Maurice Ravel, né en 1875.

1908: tremblement de terre en Calabre et en Sicile: 84.000 morts.

Ils sont nés le 28 décembre: le président américain Woodrow Wilson (1856); Sir Arthur Eddington, astronome et physicien anglais (1882); l'amiral Philippe de Gaulle (1921).

L'ALCOOL AU VOLANT

C'est criminel

QU'ON SE LE DISE

Un appui
de votre journal
à la campagne de la



Régie de
l'assurance automobile
du Québec